

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 MAI 2014 À 09 H 30
(Convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09h30 le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOU Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoît, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15	M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin	Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne	M. RAUTUREAU Benoît à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie	Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume	Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle	Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis	10 h 15
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine	

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du CGCT, ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

M. le Président Alain JUPPÉ ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme BOST et **M. LABARDIN** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

Pole Administration Générale **Direction Bâtiments et Moyens**

- Convention occupation locaux école maternelle Pierre Trébod à Bordeaux par Maison de Quartier CHANTECLER pour accueil péri-scolaire et Centre de Loisirs scolaire – Année 2014.
- Convention occupation locaux école élémentaire Nuyens à Bordeaux par le centre animation Queyries pour accueil péri-scolaire – Année 2014.
- Conventions occupation locaux écoles Lac 2 (élémentaire et maternelle) par le Centre Animation Le Lac pour accueil péri-scolaire et Centre de Loisirs – Année 2014.
- Convention occupation locaux école Bellegrave à Pessac pour Multi Accueil Câline – Année scolaire 2013/2014.
- Convention occupation école Albert Camus à Lormont pour Formation BAFA DU 24/02 au 1^{er} mars 2014.

Direction de la commande publique

- Liste des marchés formalisés et MAPA notifiés en janvier, février, mars et avril 2014.

Pôle de la Proximité **Direction de la voirie**

- arrêté n°2014/233 du 10 février 2014 – Bordeaux – rue Pierre Chareau – Approbation du plan d'alignement et classement.
- Arrêté n°2014/234 du 10 février 2014 – Bordeaux/Pessac – rue du Haut-Brion – Approbation du plan modificatif d'alignement.
- Arrêté n°2014/235 du 10 février 2014 – Eysines – rue du Muguet – Approbation du plan modificatif d'alignement.

- Arrêté n°2014/236 du 10 février 2014 – Bordeaux – rues du Capitaine Montauban, Louis Braille, Valentin Haüy et Paul Courteault – Approbation du plan modificatif d’alignement.
- Arrêté n°2014/237 du 10 février 2014 – Bordeaux – rue Mestre – Approbation du plan modificatif d’alignement entre la rue Détrois et la rue Etienne Lhoste et approbation du plan d’alignement entre la rue Jules Ferry et la rue Détrois.
- Arrêté n°2014/255 du 13 février 2014 – Bouliac – Intersection Côté de Bouliac et route de Latresne – Aménagement d’un giratoire, d’une piste cyclable et d’un parking – Classement des parcelles 065AB288, AB289, AB290.
- Arrêté n°2014/256 du 13 février 2014 – Blanquefort – rue des Fougères – Classement de la voie.
- Arrêté n°2014/298 du 19 février 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à monsieur Philippe Godefroy pour la terrasse fermée installée au droit de son établissement « Le Petit Café », sis à Bordeaux – 1 081 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2014/299 du 19 février 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à l’opérateur de communications électroniques VIATEL pour son réseau implanté sur le territoire communautaire – 65 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2014/321 du 24 février 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société Esso pour la station-service sise à Bordeaux, 114 quai de Paludate – 16 257 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2014/343 du 27 février 2014 – Ambarès et Lagrave – Parcelles cadastrées 03BI17 et 03BI18 situées entre l’avenue de l’Europe et l’école du Bourg – Classement.
- Arrêté n°2014/344 du 27 février 2014 – Gradignan – Lotissement « Le Petit Prince » - rue Claude Bizot – Classement.
- Arrêté n°2014/387 du 6 mars 2014 – Autorisation d’occupation temporaire du domaine public routier (AOT) – Actualisation des tarifs de la redevance pour les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d’électricité – 418 527 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2014/388 du 6 mars 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société BLUECUB, pour les équipements nécessaires à l’exploitation des stations de voitures électriques installées à Bordeaux – 4 044 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2014/389 du 6 mars 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société BLUECUB, pour les équipements nécessaires à l’exploitation des stations de voitures électriques installées à Cenon – 113 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2014/390 du 6 mars 2014 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société BLUECUB, pour les

équipements nécessaires à l'exploitation des stations de voitures électriques installées à Mérignac – 113 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2014/391 du 6 mars 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société BLUECUB, pour les équipements nécessaires à l'exploitation des stations de voitures électriques installées à Talence – 113 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2014/443 du 12 mars 2014 – Blanquefort – Déclassement de la parcelle 056 BW 29 située à l'angle de l'avenue du 8 mai et de la rue Marguerite Dumora.

- Arrêté n°2014/519 du 27 mars 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société DEMATHIEU BARD pour les besoins du chantier du « Collège Cheverus » à Bordeaux, rue Pierre Louis de Jabrun – A titre gratuit.

- Arrêté n°2014/540 du 31 mars 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à monsieur Philippe Godefroy pour la terrasse fermée installée au droit de son établissement « Le Petit Café », sis à Bordeaux, 105 rue Georges Bonnac – 1 100 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2014/541 du 31 mars 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société DEMATHIEU BARD pour les besoins du chantier du « CHU St André » à Bordeaux, cours d'Albret – A titre gratuit.

- Arrêté n°2014/579 du 3 avril 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société EIFFAGE CONSTRUCTION pour les besoins des chantiers « LF2 et LF4 » à Bordeaux, rue de la Faïencerie – A titre gratuit.

Pôle Dynamique Urbaines **Direction foncier**

- 2014/092 du 15/01/2014 - Arrêté de consignation - LE HAILLAN – 16 rue de Los Héros – M. MEYRE - 75 000 € - 2115.21.8240.UC32.HAA.

- 2014/093 du 15/01/2014 - Arrêté de consignation - VILLENAVE D'ORNON – 8 rue Jean Pagès – SCI MTP - 60 000 € - 2115.21.8240.uc32.HAA.

- 2014/094 du 15/01/2014 - Arrêté de consignation - PAREMPUYRE – 5 avenue Philippe Durand Dassier – Mme RICHARD - 33 000 € - 2115.21.8240.UC32.HAA.

- 2014/129 du 29/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BRUGES – 19 rue Beyerman – SCI DE MAUMEY - 662 000 € - 21.2111.31P121O002T002.

- 2014/130 du 29/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BRUGES – 19 rue Beyerman – M. et Mme DA SILVA BRAS - 47 500 € - 21.2111.31P121O002T002.

- 2014/131 du 29/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BRUGES – lieudit Campilleau Nord – Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion d'une Aire des Gens du Voyage - 29 920 € - 21.2111.31P121O002T002.

- 2014/132 du 29/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – avenue du Onze Novembre – Association Syndicale libre du lotissement du Clos des Sables - 24 500 € - 21.2111.31P121O002T002.
- 2014/133 du 29/01/2014 - Arrêté d'acquisition – Tram Train - BRUGES – 92bis avenue d'Aquitaine – M. et Mme HOUILLON - 430 000 € - 21.2115.31P121O02T002.
- 2014/134 du 29/01/2014 - Arrêté de cession gratuite - VILLENAVE D'ORNON – rue Vincent Van Gogh – M. LAFFORGUE.
- 2014/138 du 29/01/2014 - Arrêté de servitude gratuite - BORDEAUX – rue Albert Marquet – Ministère de l'Education Nationale - 05P1240019.211 831.TE00.
- 2014/168 du 04/02/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT AUBIN DE MEDOC – 48 route de l'Oustau Vieil – M. et Mme VIALARD - 3 590 € - 21.2112.8220.TN00.
- 2014/169 du 04/02/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - GRADIGNAN – allée du Midi – Commune - 21.2111.831.05P124O019.
- 2014/170 du 04/02/2014 - Arrêté de servitude gratuite - VILLENAVE D'ORNON – rue Alfred Nobel - Syndicat des copropriétaires les jardins de Nobel - 21.2111.831.05P124O019 - 21.2111.21P007O001.
- 2014/171 du 04/02/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BRUGES – 1 rue Bergson – consort ROSSETTI - 8 586,70 € - 21.2111.31P121O002T002.
- 2014/186 du 07/04/2014 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 37 rue Claude Bernard – M. et Mme PENNACCHIONI - 7 550 € - 21.2112.822.VA1A.
- 2014/199 du 11/02/2014 - Arrêté d'acquisition - LE BOUSCAT – rue Rigal – M. JOLLY et Mme DUCLOS - 10 000 € - 21.2112.822.05P066O015.
- 2014/200 du 11/02/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Gamarde – M. et Mme DOUAT - 11 925 € - 2111.831.05P124O019.
- 2014/201 du 11/02/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – rue Michel Montaigne – Conseil Régional d'Aquitaine - 21.2112.822.05P066O006.
- 2014/245 du 12/02/2014 – DPU - VILLENAVE D'ORNON – 4 rue Pagès – M. LABORDE - 300 000 € - 05P020O001.2115.824.UC32.
- 2014/246 du 13/02/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – avenue de Verdun – copropriétaires de la résidence Gabriel - 21.2112.822.TC00.05P066O0020.
- 2014/247 du 13/02/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BRUGES – 19 rue Serge Déjean – SC limmovic - 31 011 € - 21.2112.822.TN00.05P066O009.
- 2014/257 du 14/02/2014 – DPU - LE HAILLAN – 3 allée Voltaire – consorts Villadary/Ddebur - 1 152 000 € - 05P020O001.2115.824.UC32.
- 2014/258 du 14/02/2014 – DPU - PESSAC – 178 avenue du Général Leclerc – M. DAULHAC et Mme DAULHAC épouse DEYCARD - 350 000 € - 05P018O001.2115.824.UC32.

- 2014/259 du 14/02/2014 - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION - BORDEAUX – 101 cours Victor Hugo – In Cité.
- 2014/260 du 14/02/2014 - Arrêté de consignation - MERIGNAC – 2 et 3 plcae du Général Gouraud – Mme MAIGRE - 400 000 € - 21.2115.05P020O001T02.UC32.
- 2014/261 du 14/02/2014 - Arrêté de déconsignation - BASSENS – 45 avenue de la République – M. PETRAUD - 120 000 €.
- 2014/265 du 20/02/2014 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 2 bis rue Aurélie Ducros – M. et Mme MASSAROTTI - 325 000 € - 21.2115.31P121O009T009.
- 2014/266 du 20/02/2014 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – 40 rue de Bigeau – M. METAYET - 16 800 € - 21.2112.822.TN00.058P066O021.
- 2014/267 du 20/02/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – 310 avenue du XI Novembre – M. DEVIGNE - 10 823 € - 21.2112.822.TN00.05P060O002.
- 2014/282 du 20/02/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – 139 avenue de la Salle Breillan – M. BLUTEAU - 29 41165 € - 21.2112.822.TN00.
- 2014/283 du 20/02/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux + indemnité - LE TAILLAN MEDOC – 77bis avenue de la Boétie – M. et Mme ARAMENDY - 2 281,70 € - 21.2112.822.TN00.05P060O002.
- 2014/284 du 20/02/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – route de l'Oustaou Vieil – Conseil Général de la Gironde - 2112.821.TN00.05P0058O002.
- 2014/300 du 24/02/2014 - Mainlevée de consignation - MERIGNAC – avenue de Magudas – SARL PARCS DE MAGUDAS - 2 500 €.
- 2014/301 du 24/02/2014 - Arrêté de consignation - LORMONT – 30 rue du Général de Gaulle – Epoux MALO - 8 250 € - 21.2115.8240.UC32.HAA.
- 2014/302 du 24/02/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - LE BOUSCAT – 42 rue Bonnaous angle des rues Bonnaous et de la République – M. et Mme ROSIER - 23 200 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/319 du 24/02/2014 – DPU - LE HAILLAN – 12 rue de Los Heros – M. et Mme TILLIET - 420 000 € - 2115.824.UC32.05P020O001.
- 2014/320 du 24/02/2014 – DPU - FLOIRAC - avenue Salvador Allende - M. GOURGUES - 30 600 € - 215.824.UC32.05P020O001.
- 2014/324 du 25/02/2014 – DPU - MERIGNAC – 3 avenue de Belfort – M. SABOIE - 2115.824.UC32.05P020O001.
- 2014/327 du 27/02/2014 - Arrêté de consignation - MERIGNAC – lieudit La Tuilerie – SCI MAGUDAS - 61 376 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2014/356 du 05/03/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT AUBIN DE MEDOC – 91 route de Loustaou Vieil - Mme BERTIN et M. CHABELARD - 7 734 € - 2112.821.TN00.05P058O002.

- 2014/357 du 05/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – allée de Villepreux – ASL Les Jardins de Villepreux.
- 2014/358 du 05/03/2014 - Arrêté de rétrocession gratuite - Arrêté 2010/104 du 11/10/2010 est complété - EYSINES – rue Lucien Piet – Département de la Gironde.
- 2014/359 du 05/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – 25 rue Jules ferry – SCI CITRINE - 4 217 € - 2112.821.TN008.05P066O006.
- 2014/360 du 05/03/2014 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – avenue du XI Novembre – OPH Aquitanis.
- 2014/361 du 05/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – rue des Genêts – ASL du lotissement le Bois de la Landotte - 2013 TC001 TC00101 2112.822.
- 2014/362 du 05/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – allée des Biges – SARL ARCLA - 2112.822.TC00.2013 TC001 TC00101.
- 2014/394 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - EYSINES – 40 rue des Graves – M. et Mme PRIEUR - 930 € - 05P066O012 2013TN01.
- 2014/395 du 17/03/2014 - Arrêté de transfert gratuit - ARTIGUES PRES BORDEAUX – boulevard Feydeau et avenue de l'Eglise Romane – Département de la Gironde.
- 2014/396 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – 60 avenue de la Forêt – consorts GOUDENEGE - 2 000 € - 2112.822.TN00.05O066O020.
- 2014/397 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BASSENS – avenue des Griffons – M. et Mme LOUISET - 16 000 € - 21.2112.822.05P122O001.
- 2014/416 du 10/03/2014 - Arrêté de consignation - SAINT MEDARD EN JALLES – 13 rue Charles Chaumel – Mme PASQUIER - 1 500 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2014/417 du 10/03/2014 - Arrêté de consignation - BORDEAUX – 23 rue Georges Rioux – Mme NICOLAS - 40 000 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2014/418 du 10/03/2014 - Arrêté de consignation - VILLENAVE D'ORNON – 4 rue Jean Pagès – M. LABORDE - 300 000 € - 21.824.UC32.05P020O001.
- 2014/420 du 17/03/2014 - Arrêté de consignation - LE HAILLAN – lieudit La Tuilerie – Mme DUROUSSEAU - 126 825 € - 21.21110002.KD00.TW30 D1.
- 2014/421 du 10/03/2014 - Arrêté de consignation - VILLENAVE D'ORNON – 574 route de Toulouse – M. et Mme GOMEZ-CESPO - 215 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA.
- 2014/537 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – chemin de Calavet – SAS CM-CIC - TN003 11 03 01 01.
- 2014/438 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES – 31 rue du Bout du Parc – MM. Joseph et Edmond DUBOIS - 12 381 €.
- 2014/444 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 2, 4 rue de Jambes – M. DUPHIL - 3 470,40 € - 21.2112.822.TL00.

- 2014/445 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 172 avenue d'Eysines – M. et Mme Cheyraud - 9 400 € - 21.2112.822.VA1A.
- 2014/446 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition - TALENCE – impasse Carros – Pierre Foncier SA - 20 000 € - 2112.822.TC00.05P.86O003.
- 2014/447 du 14/03/2014 - Arrêté de consignation - BORDEAUX MERIGNAC – 11 rue Galilée – SA HLM DOMOFRANCE - 975 000 € - 21.2115.8220.UC32.HAA.
- 2014/448 du 14/03/2014 - Arrêté de consignation - LE TAILLAN MEDOC – 14 rue du Mayne – société Mésolia - 160 000 € - 21.211.8220.UC32.HAA.
- 2014/450 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 80 avenue de Picot – consorts Schweitzer - 213 000 € - 21.2115.KD00.31P121O002.
- 2014/451 du 17/03/2014 - Arrêté d'acquisition Arrêté 2013/2128 du 17/12/2013 est complété - BRUGES – 22 rue de Campilleau – SCI Campilleau - 1 026 €.
- 2014/475 du 19/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – avenue du XI Novembre – Commune - 5 226,48 € - 2112.821.TN00.05P058O002.
- 2014/476 du 19/03/2014 - Arrêté de servitude gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – route du Tronquet et allée du Château de la salle - lotissement le parc de Villepreux - 21.2111.831.05P124O019.
- 2014/479 du 19/03/2014 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN – 43 rue de Venteille – M. et Mme PLANCKEEL - 2 400 € - 2112.822.TN00.05P06O002.
- 2014/480 du 20/03/2014 – DPU - PESSAC – rue du Transvaal – ZAD du Bourgaillh - Droit délégué à la Commune de Pessac.
- 2014/507 du 25/03/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai – Commune.
- 2014/514 du 25/03/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 40, 40bis et 40ter avenue Arago – Mme RAGOT - 6 750 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/515 du 25/03/2014 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 5 rue Montaigne – M. et Mme DANET - 8 400 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/520 du 31/03/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux + indemnité - BRUGES – 10 rue Pierre Andron – M. et Mme DUMAINE - 17 786,40 € - 21.2111.31P121O002T002.KD00.
- 2014/537 du 31/03/2014 - Transfert de gestion gratuit - Arrêté 2013/1590 du 16/09/2013 annulé - BORDEAUX – avenue de Labarde – Grand Port Maritime de Bordeaux.
- 2014/562 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite – Tram Train - BLANQUEFORT – rue des Michels et rue Chante Coucou – Commune - 31P121O002T002.2111.KD00.
- 2014/563 du 02/04/2014 - Arrêté d'acquisition - Indemnisation - Tram Train - Arrêté 2013/1960 du 27/11/2013 est complété - BLANQUEFORT – 14 rue de Virebouc – M. et Mme CORNET - 3 420 € - 21.2111.31P121O002T002.

- 2014/564 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT AUBIN DE MEDOC – 2 route de Mautemps – M. CALEMAR - 12 742 € - 21.2112.822.TN00.05P075O013.
- 2014/565 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 63 avenue Georges Clémenceau – M. BOURLIOU - 1 296 € - 211221.822.TM00.05P060O004.
- 2014/566 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 65 avenue Georges Clémenceau – M. et Mme CAMEL-SIMON - 5 184 € - 211221.822.TM00.05P060O004.
- 2014/567 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – route du Tronquet – Bassin d'étalement du lotissement le parc de Villepreux – Commune.
- 2014/568 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition - CARBON BLANC – 17 rue Thérèse – Mme MORA et MM. MORA Xavier et Bruno - 18 000 € - 2112.822.TL00.05P060O003.
- 2014/569 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - PRAMPUYRE – route de Bordeaux – Commune - 2112.822.TN00.05P06O002.
- 2014/570 du 03/04/2014 - Arrêté de cession gratuite - BEGLES – rue Laverny – Collège Pablo Neruda – Conseil Général.
- 2014/571 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – rue du Blayais – Mme SERVANT - 8 550 € - 2112.822.TM00.05P066O022.
- 2014/572 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 39 avenue e Canéjan – M. et Mme CAMOU - 4 500 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/573 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - BASSENS – rue Jacques Prévert – Commune - 2112.822.TL00.05P006O003.
- 2014/574 du 03/04/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile – SA DEADLINE - 2112.822.TL00.05P060O003.
- 2014/584 du 11/04/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + Travaux - Arrêté 2014/397 du 7/03/2014 annulé - BASSENS – avenue Raoul Bourdieu – M. et Mme LOUISET - 16 000 € - 2112.822.05P122O001.
- 2014/585 du 11/04/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - EYSINES – avenue du Taillan Médoc – Commune - 14 963 €.
- 2014/586 du 11/04/2014 - Arrêté de cession - Arrêté 2014/134 du 2701/2014 annulé - VILLENAVE D'ORNON – rue Vincent Van Gogh – ASL HAUT MADERE.
- 2014/587 du 11/04/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – rue des gravières – M. BLANC - 3 109 € - 2112.822.TN00.05P066O006.
- 2014/588 du 11/04/2014 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 22a rue du Vivey – Mme PINEAU - 2 900 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/589 du 11/04/2014 - Arrêté d'acquisition - Blanquefort – rues Charles Lindbergh et du Neurin – SARL NEGOCIMMO - 26 500 € - 2112.822.TC00.

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Avant de passer la parole à Mme la Secrétaire de séance, je voudrais vous informer que j'ai reçu une proposition de motion du groupe Europe Écologie les Verts que vous avez sur table, et dont nous parlerons à la fin de la séance.

Mme Christine BOST : Si j'ai bien compris, afin que nous puissions regrouper et dégroupier, il faut d'abord voter le Règlement Intérieur. C'est donc le premier rapport que vous présentez, me semble-t-il.

M. JUPPE

2014/5/ 1 Fonctionnement de l'assemblée communautaire - Règlement intérieur du Conseil de Communauté - Adoption

M. le Président Alain JUPPÉ présente ce dossier.

M. Jacques COLOMBIER : M. le Président, vous nous demandez d'adopter notre règlement intérieur, comme à chaque début de mandature. Celui-ci m'amène à solliciter une précision et à formuler deux demandes.

Concernant les amendements ou propositions, ceux-ci sont-ils l'apanage seulement des groupes politiques et à leur seule initiative ou bien un conseiller hors groupe peut-il en présenter ? Il s'agit, vous vous en doutez, de moi-même. Si oui, y a-t-il une obligation de délai avant la séance publique du Conseil pour les remettre au Président ?

Concernant l'article 18, « *La suspension de séance est de droit à la demande d'un Groupe* ». Là encore, peut-on étendre ce choix au seul conseiller que je suis, représentant une sensibilité importante dans la vie publique de notre pays, quitte à réduire, selon le principe de la proportionnalité, le temps de cette suspension ?

Ma deuxième et dernière demande concerne le droit à l'expression des élus communautaires et le droit à l'information de nos concitoyens sur leur travail. Tout dans ce règlement est basé sur le principe des Groupes. Ceux-ci ont tous les droits, mais un élu hors Groupe n'en a pratiquement pas. J'imagine que cette logique découle directement de la cogestion instaurée ici, bien qu'elle soit battue en brèche vigoureusement par certains qui, contre toute logique du reste, acceptent de rester dans un Groupe dont ils ne partagent pas la méthode de gestion de la CUB. Quoi qu'il en soit, le pluralisme, le principe démocratique, le droit à l'expression tout court devraient permettre à l'élu que je suis de pouvoir accéder dans le bulletin d'information de la Communauté urbaine à une tribune ou un morceau de tribune touchant le travail qu'il accomplit dans cette enceinte, de sa position sur les dossiers traités, ou des propositions qu'il émet sur les sujets d'ordre communautaire que nous traitons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mon cher Collègue, toutes les assemblées délibérantes fonctionnent sur le même principe qui est celui des groupes politiques. Il

est vrai que la notion de groupe unipersonnel n'a pas encore été introduite dans les règlements intérieurs ou dans les textes. Donc, je crois que là-dessus nous n'avons pas de marge de manœuvre. Votre liberté d'expression et votre possibilité d'expression est totale, d'ailleurs, vous venez d'en user. Les séances du Conseil sont publiques, la presse est là, et toutes les informations que vous souhaitez vous seront communiquées, bien sûr, si vous les demandez au Bureau ou au Président. Donc, je ne crois pas qu'il y ait de raison aujourd'hui, à modifier le projet de règlement intérieur tel qu'il a été élaboré.

M. Max GUICHARD : Sans faire de casus belli sur la question que je vais relever à partir de la jurisprudence dont vous avez parlé concernant la présence des présidents de Groupe au Bureau (jurisprudence à laquelle j'espère d'ailleurs que vous serez très attentif dans le cadre de la future Métropole), je tenais à dire que cette présence, justement, pouvait permettre la diversité qui existe au sein de nos communes, dont certes les Vice-présidents sont porteurs aussi, mais pas uniquement, puisqu'ils ont une vice-présidence à faire fonctionner. Je pense que les présidents de Groupe peuvent être aussi les porteurs de la diversité que leur attribue cette responsabilité. Voilà pourquoi je regrette cette décision.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je prends acte de vos regrets. Je rappelle que la sensibilité du Groupe Communiste est représentée au Bureau. Mme MELLIER étant membre du Bureau et Vice-présidente, votre sensibilité est donc représentée, celle du Groupe Europe Écologie Les Verts également, bien sûr, par M. MAMÈRE notamment. Le problème de M. COLOMBIER a déjà été évoqué, donc je prends note de vos regrets. Je vous ai fait une ouverture en disant qu'en tant que de besoin, le Bureau n'est évidemment pas fermé à votre expression, mais je pense qu'il faut en rester là sur le règlement intérieur lui-même.

M. Jacques COLOMBIER : Concernant les deux premiers points, pouvez-vous me donner une précision, ne les ayant pas trouvés dans le règlement ? Puis-je faire des amendements ou des propositions, n'appartenant pas à un groupe ?

M. le Président Alain JUPPÉ : La réponse est oui.

M. Jacques COLOMBIER : Et une suspension de séance ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, quand quelqu'un demande une suspension de séance qui me paraît justifiée, je n'en ai jamais refusé, et je crois qu'aucun Président ne la refuse. Mais si c'est à répétition tous les quarts d'heure, cela posera un problème.

M. Jacques COLOMBIER : Très bien. Je vous remercie.

M. Gérard CHAUSSET : Nous voterons le règlement. Nous avons bien entendu votre réponse. Je prends acte que cela peut être tout à fait intéressant et utile sur un certain nombre de dossiers, à votre invitation, d'être justement convié au Bureau à certains moments, à certaines échéances, ou peut-être sur certains dossiers qui nécessiteront éventuellement un éclairage plus large. Donc, nous nous en contenterons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mets aux voix ce règlement intérieur.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**
M. COLOMBIER s'abstient

Mme Christine BOST secrétaire de séance *donne lecture de la liste des dossiers proposés pour un regroupement (v/ infra)*:

M. le Président Alain JUPPÉ : Conformément au règlement intérieur que nous venons d'adopter et après en avoir parlé hier en Bureau, telles sont les affaires que nous vous proposons de regrouper. Est-ce qu'il y a néanmoins des observations là-dessus ?

M. Jacques COLOMBIER : Sur le dossier n°5, l'Été métropolitain...

M. le Président Alain JUPPÉ : Il est dégroupé, et donc on va en discuter plus tard. Là, je parle des affaires regroupées, car a priori, il n'y a pas d'intervention sur les affaires regroupées, sauf éventuellement une indication ou une explication de vote. Y a-t-il des difficultés ?

M. Max GUICHARD : Non, non, il n'y a pas de difficulté particulière, sinon que dans les votes regroupés sans intervention, sur la 7 « *Pôle compétitivité - Cap Digital* », nous nous abstiendrons, sur les 29, 30, 31, portant sur des VEFA, nous voterons contre. Sur la 8 « Bordeaux association Villa Primrose », nous voterons contre, car c'est encore hors compétence, et sur la 9, « Association Centre culturel et touristique du vin », nous nous abstiendrons. Je crois que l'Aéroparc est dégroupé, et donc je n'interviens par pour le moment.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Il est pris note de ces votes. Pour le reste, je peux considérer que ces délibérations sont approuvées ?

M. Jacques COLOMBIER : Selon cette nouvelle formule du groupement, je voterai contre le dossier 5, et donc, je vous en informe dans un premier temps.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce vote est aussi pris en compte. Pas d'autres remarques ?

Les affaires regroupées sont adoptées avec les votes du Groupe Communiste que **M. GUICHARD** a indiqués.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

AFFAIRES REGROUPEES

M. JUPPE

2014/5/ 2 Représentation auprès du SIVOM de la Rive Droite - Modification

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. JUPPE

2014/5/ 3 Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes - Nouvelles désignations (2ème partie)

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. JUPPE

2014/5/ 4 Compétence et composition de la commission "ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, EMPLOI ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN" - Modification

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. RAYNAL

p/ **M REIFFERS**

2014/5/ 7 Pôle de compétitivité CAP DIGITAL - Soutien Festival Futur en Seine - 12-15 juin 2014 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**
Le groupe des élus Communistes et
Apparentés s'abstient

M. RAYNAL

p/ **M REIFFERS**

2014/5/ 8 Bordeaux - Association Villa Primrose - Tournoi international de tennis ATP masculin du 12 au 18 mai 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre

M. RAYNAL

p/ **M REIFFERS**

**2014/5/ 9 Bordeaux - Association Centre Culturel et Touristique du Vin -
Projet de Cité des Civilisations du Vin - Subvention 2014 - Convention -
Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le groupe des élus Communistes et
Apparentés s'abstient

M. RAYNAL

p/ **M REIFFERS**

**2014/5/ 10 MIN de Bordeaux-Brienne - Société Pomona- Convention en date
du 26 mai 1992 pour l'aménagement et la concession d'un emplacement signée
entre la société Pomona, la Régie du MIN et la CUB - Modification partielle de
l'emplacement concédé- Avenant n°11 à la convention - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. RAYNAL

p/ **M REIFFERS**

**2014/5/ 11 Plan de résorption des zones blanches haut débit - Poursuite du
subventionnement des antennes satellites - Autorisation - Signature**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

**2014/5/ 13 Marchés publics - Bordeaux - fourniture d'un véhicule rail-route,
avec nacelle élévatrice, destiné au remorquage des tramways de la
Communauté urbaine de Bordeaux - marché négocié - autorisation de signer**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

**2014/5/ 14 Marchés Publics - Réseau Tramway 2013/14 - Bordeaux - travaux
de voiries et d'aménagements pour l'achèvement de la troisième phase du
tramway de Bordeaux, des services partiels, et du Tram Train du Médoc - FIN
301 - Appel d'offres Ouvert - Autorisation de signer**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

**2014/5/ 15 Marchés publics - Bordeaux - Inspection Détaillée Initiale (IDI) des
ouvrages d'art des extensions A, B, C et D et des ouvrages d'art et murs de -
soutènement du Tram-Train du Médoc - - Marché négocié - Autorisation de
signer**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 16 Régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) - Article 1609 nonies C du code général des impôts - Création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges- Décisions - Autorisation- Désignation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. BOBET

2014/5/ 18 Commission intercommunale des impôts directs - Désignation des commissaires - Proposition

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 19 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 9 logements collectifs locatifs, avenues du Général de Gaulle et du 8 Mai, résidence "La Roseraie" - Emprunt de 1.100.000 €, de type PLS, auprès du Crédit Coopératif - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 20 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 169 logements collectifs locatifs, bassins à flots, îlot B4, 99 rue Delbos - Emprunts de 807.239 € et 4.527.131 €, du type PLAI, et de 2.466.506 € et 11.843.951 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 21 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 64 logements collectifs locatifs, îlot Lucien Faure, secteurs 2 et 4, tranches 1 et 2 - Emprunts de 811.994 € et 2.118.773 €, du type PLAI, et de 1.398.318 € et 2.773.206 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 22 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Acquisition et amélioration de 2 logements collectifs locatifs, 43-44 quai de Bacalan - Emprunts de 52.502 € et 198.675 €, du type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 23 BORDEAUX - Société Anonyme Coopérative à Capital Variable UNION D'ECONOMIE SOCIALE PACT HABITAT DU SUD-OUEST- Acquisition et amélioration d'un logement collectif locatif, 11 rue Bavard - Emprunts de 11.700 € et 48.410 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 24 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 70 logements collectifs locatifs, îlot Lucien Faure, secteurs 2 et 4, tranches 1 et 2 - Emprunts de 2.504.920 € et 6.288.725 €, du type PLUS CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 25 CARBON-BLANC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 38 logements en location-accession, dont 24 collectifs et 14 individuels, chemin du Sourd, Domaine de Malena - Emprunt de 5.201.908 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 26 PESSAC - Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM AXANIS - Construction de 15 logements collectifs en location-accession, rue Adrien Ducourt, résidence "Madiba" - Emprunt de 1.750.000 € - Délibération modifiant la délibération n° 2014/0132 du 14 Février 2014 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 27 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 23 logements locatifs, dont 8 collectifs et 15 individuels, chemin de Gelès - Emprunts de 173.493 € et 368.566 €, du type PLAI, et de 721.736 € et 1.182.842 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 28 DIVERSES COMMUNES - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Réhabilitation de 16 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), de 2 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et d'un foyer pour handicapés, soit 1085 logements-foyers - Emprunt de 1.591.268 €, du type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 29 EYSINES - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs, Résidence "La Villa Floridène", tranche 2, rues du Bleu et de la Rosière - Emprunts de 372.454 € et 829.060 €, du type PLAI, et de 896.816 € et 1.463.428 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/5/ 30 LORMONT - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 20 logements collectifs locatifs, Résidence "Horizein", 32 rue Jacques Thibault - Emprunts de 241.109 € et 542.588 €, du type PLAI, et de 515.967 € et 858.086 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/5/ 31 PAREMPUYRE - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de 40 logements locatifs, dont 20 collectifs et 20 individuels, Résidence "La Boiserie", 94 rue de Landegrand- Emprunts de 339.548 € et 792.278 €, du type PLAI, et de 1.211.017 € et 2.325.827 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. DAVID

2014/5/ 32 Renouveaulement et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. DAVID

2014/5/ 33 Création et composition de la Commission de contrôle - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. DAVID

2014/5/ 34 Renouveaulement de la mise à disposition au profit de notre Etablissement d'un agent de l'A'URBA - DECISION - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 35 BASSENS - Cession au profit de la Commune de Bassens des parcelles communautaires AK 389p, 491, 492, 494, 502p, 514 et 516 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 36 BORDEAUX - immeuble bâti situé à l'angle des rues de Canis et Lucien Faure - cadastré RX 14 - SCI du 30 rue Canis - Acquisition totale - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 37 EYSINES - secteur de Cares - Opération 50 000 logements - Acquisition des parcelles cadastrées BB 111-112-113-107-108-109-110-114-115-116-117 - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 38 GRADIGNAN - rue Carthon Ferrière - Parcelle cadastrée BH 14 - SCI Imogradi - Acquisition totale - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 39 FLOIRAC - avenue Gaston Cabannes - Acquisitions de la parcelle AT 17 appartenant à Réseau de Transports d'Electricité (RTE) - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 40 VILLENAVE D'ORNON - Immeuble bâti sis 483-485 route de Toulouse cadastré AM 20 et 462 pour 2 012 m² - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 41 SAINT MEDARD EN JALLES - Parcelle de terrain nu située 77 rue Edouard Branly, cadastrée DM 223-225-227 appartenant à la S.A.R.L. IMOCOM - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 42 BLANQUEFORT - Programme de logements sociaux diffus - Opération "La Roseraie" - Cession à la SEMI de Blanquefort d'un terrain nu situé avenue du 8 Mai 1945 et rue Marguerite Dumora, cadastré BW 29 (p), d'une superficie d'environ 818 m² - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/5/ 43 MÉRIGNAC - LE HAILLAN Aéroport - Déviation de l'avenue Marcel Dassault - Création d'une voie nouvelle - Mise en compatibilité du PLU - Application des articles L.123-14, L.123-14.2 et R123-23-1 du code de l'urbanisme - Avis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/5/ 45 Projets de voirie sur différents chantiers - Mai 2014 - Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/5/ 46 Marchés publics -Travaux d'enrobés coulés à froid - Territoire de la CUB - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/5/ 47 Etudes géotechniques et contrôles de matériaux et d'ouvrages - Appel d'offres - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/5/ 48 Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - - Marché à bons de commande - Marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures de voiries, aménagements espaces publics et ouvrages de génie civil - - Appels d'offres - Désignation du jury et de la CAO

Il a été précisé qu'il s'agissait des membres de la CAO de la CUB, conformément à la liste déposée auprès du secrétariat de séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. PUJOL

2014/5/ 49 Marchés Publics - Construction du passage souterrain piéton Benauges - Demande de rémunération complémentaire - Marché n°10 063 U - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/5/ 50 Marchés Publics - Fournitures nécessaires à la réalisation des équipements en feux de carrefours - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/5/ 51 PESSAC : Secteur Cité des Métiers : création d'une voie nouvelle de desserte : modalités techniques et financières de réalisation d'équipement- Convention de participation financière avec la ville de Pessac- Décision- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/5/ 53 Territoire Communautaire - Convention générale de réalisation d'études et de travaux relatifs aux réseaux d'eau potable situés sur le périmètre de l'OIN - Décision - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/5/ 54 Convention de recherche et développement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la FNCCR concernant la normalisation de solutions interopérables de relevé à distance des compteurs d'eau - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/5/ 55 Convention de recherche et développement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le BRGM pour l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques de l'Oligocène dans le secteur du «champ captant des Landes du Médoc» - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/5/ 56 Convention de recherche et développement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la MSHA pour le projet ECU : «L'eau dans les choix urbains» - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/5/ 57 Service Public de l'assainissement - Projet MAGEST - Avenant n° 1 à l'accord de consortium - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/5/ 58 Territoire Communautaire - Convention générale de réalisation d'études et de travaux relatifs aux réseaux d'assainissement situés sur le périmètre de l'OIN - Décision - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/5/ 59 Conseil d'Exploitation de la Régie du Service Public de l'eau industrielle - Désignation des représentants des partenaires extérieurs et des usagers industriels

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/5/ 60 SPL La Fabrique Métropolitaine - Désignation du Président Directeur Général, du vice-président, et du représentant à l'Assemblée Générale - Approbation

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

M. DUCHENE

2014/5/ 61 BORDEAUX - ZAC BASTIDE NIEL - Bilan de concertation - Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact - Modification du dossier de création de ZAC - Approbation - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/5/ 63 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Aménagements de voirie - Déclaration de projet - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/5/ 64 LE TAILLAN MEDOC - Concession d'aménagement "coeur de bourg" - CRAC 2012 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/5/ 65 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycle pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/5/ 66 Floirac - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Parc des coteaux - Castel/Burthe/Saint Leu - «Fil Vert» - 1ère phase - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/5/ 67 Conseil d'Administration de l'office Public de l'Habitat de la Cub - Organisation et fonctionnement - Décision - Désignation

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée

AFFAIRES DEGROUPEES

M. A CAZABONNE

2014/5/ 5 Été métropolitain 2014 - Subventions de la Communauté Urbaine - Conventions - Décision - Autorisation

M. Alain CAZABONNE présente ce dossier

M. le Président Alain JUPPÉ : Cette opération de l'Été métropolitain avait donné lieu à des discussions par le passé. J'ai considéré que l'édition 2014 était un coup parti. Nous réfléchissons en 2015 sur la façon de redéfinir cette opération, dans l'esprit qu'à indiqué M. CAZABONNE, Nous aurons un débat dans les prochaines séances, sur le cadrage budgétaire de la Communauté urbaine. Nous nous rendons compte qu'aujourd'hui, il va falloir serrer la vis très, très fort, et je pense donc que la Communauté ne doit pas s'engager dans de grandes opérations à dimension culturelle ou sportive, qu'elle peut accompagner et labelliser des initiatives communales, mais pas beaucoup plus. En tout cas, pour 2014, nous proposons de poursuivre, et c'est l'objet de cette délibération.

M. Michel VERNEJOU : M. le Président, je crois que nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle manifestation culturelle. L'Été métropolitain fête ses trois ans d'activités culturelles et sportives. Je crois que l'on peut tous dire que c'est un bel événement, qui a mobilisé pas moins de 230 000 visiteurs en 2013, 50 acteurs et 300 projets : spectacles, musique, nature, cirque.

Quelques éléments de fréquentations : L'arthothèque de Pessac : 15 000 personnes ; le cirque Zingaro à Bègles : 23 000 personnes. Permettez-moi de ne pas passer sous silence, pour Martignas, suite à notre entrée dans la CUB, le concert Danakil qui a mobilisé 8 000 personnes, dont 1 000 jeunes qui ont été transportés par les bus de la CUB.

C'est un événement qui repose sur deux piliers. Le premier, c'est le pilier de l'attractivité culturelle de qualité. Bordeaux ville-centre, avec un tourisme croissant, cela nécessite donc de développer l'offre culturelle qui caractérise souvent les grandes métropoles européennes à travers des projets culturels, les festivals, les grands musées. Si l'on prend quelques exemples, il y a quelques villes : Barcelone, Bilbao, Édimbourg ou Marseille.

Le deuxième pilier, c'est le lien de proximité avec les habitants de nos 28 communes. Nous savons tous que nous sommes dans une crise économique et sociale majeure

qui accentue les inégalités entre les familles pour les départs en vacances, et cet événement permet donc de procurer aux Bordelais, mais aussi à tous les habitants des 28 autres communes, un choix pertinent d'animations et d'activités culturelles de qualité, dans la proximité, et cela permet aussi aux habitants de mieux découvrir leur territoire.

Hier, nous étions en séminaire Finances et vous nous avez parlé (et nous avons parlé ensemble) d'effet ciseau, de la nécessité de faire des choix, et de maîtrise financière. Je pense que pour les années à venir, il nous faut dorénavant réfléchir, à l'aube de la création de la Métropole, à mieux définir l'intérêt métropolitain et peut-être donc à hiérarchiser les événements culturels et sportifs, afin de ne pas être soumis à des demandes inflationnistes. Je me permets de donner deux exemples contradictoires : En Commission, c'est une demande financière nouvelle du tournoi Primrose qui nous est arrivée pour 20 000 €. Ce n'est pas polémique en soi, mais c'est une demande nouvelle, et en même temps, l'on s'aperçoit que dans l'Été métropolitain, si les refuges existent physiquement pour 2014, certains ont disparu des prévisions. Il me semble donc que dans le cadre de la cogestion, il nous faut vite engager une réflexion de fond pour 2015 sur ce qu'est l'intérêt métropolitain, afin de réaliser des choix pertinents dans l'intérêt de nos populations.

M. Pierre HURMIC : M. le Président, mes chers Collègues, j'aimerais dire à notre confrère M. VERNEJOU que le débat qu'il instaure aujourd'hui est passionnant. Je pense que nous l'aurons effectivement vraisemblablement dans les semaines ou dans les mois qui viennent, parce qu'il est incontournable. Mais j'ajouterai que nous l'avons déjà eu au mois de juillet 2011, au moment où nous avons eu le souci de définir ensemble ce qu'était l'événement métropolitain. Je vois qu'aujourd'hui, certains, pris par une fièvre souverainiste municipale que nous connaissons bien ici dans cette assemblée, essaieront de remettre en cause cette notion d'événement métropolitain, comme je l'ai vu en Commission et je m'en rends compte en entendant notre confrère M. CAZABONNE. Mais je pense, et j'espère, que nous resterons fidèles à ce qu'ont été nos conclusions lors de la délibération du 8 juillet 2011 où nous avons clairement défini ce qu'étaient les critères d'éligibilité des événements que nous allions être amenés à financer. Il ne s'agit pas de financer uniquement des projets municipaux, il s'agit clairement de cofinancer des projets correspondants à la définition que nous avons donnée. D'ailleurs, je note que la délibération qui nous est proposée aujourd'hui indique bien que l'Été métropolitain relève de la catégorie « *événements d'agglomération* » inscrite dans la délibération de 2011. Effectivement, nous avons adopté une charte définissant ce qu'est l'événement métropolitain. Nous avons également dit que n'étaient éligibles que les projets ayant un impact notamment sur l'image, l'attractivité, le rayonnement de l'agglomération. Donc, ce critère-là est pour moi incontournable. On va peut-être être amenés à le compléter ou à mieux le définir dans les semaines qui viennent, mais je pense qu'il ne faut jamais perdre de vue cette notion d'intérêt métropolitain que nous avons eu tant de mal à forger ensemble. Je note que nous avons voté, ici, cette notion de rayonnement de l'agglomération et d'événement métropolitain à la quasi-unanimité, et il faut rendre grâce au Parti communiste de sa cohérence. Nous connaissons leur position sur la métropole où ils ont été les seuls à s'abstenir, mais tous les autres ont voté à l'unanimité cette délibération et la charte qui accompagnait la définition des événements d'intérêt métropolitain. Voilà pourquoi nous considérons que la délibération qui se présente aujourd'hui devant nous ne peut pas faire l'objet d'une

critique, et s'inscrit parfaitement dans cette définition-là. Donc, nous la voterons naturellement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste un tout petit mot. Je crois, mon cher Collègue, que plus rien n'est incontournable. Nous entrons dans une ère tout à fait nouvelle, une ère budgétaire tout à fait nouvelle, et les dernières nouvelles sont extrêmement inquiétantes concernant l'impact des coupes budgétaires sur notre budget, plus la métropolisation. Donc, nous serons forcément obligés de remettre bien des choses à plat.

M. Jean TOUZEAU : M. le Président, au cœur de ce contexte très difficile que vous mettez bien sûr en avant, je voudrais souligner l'importance de cet Été métropolitain. Du reste, les revues communautaires qui ont été diffusées ici, mettent en exergue les grands rendez-vous qui sont proposés au cœur de cet Été, et qui ont été construits et soutenus unanimement ici, au sein de cette Communauté urbaine. Et puis je tiens à souligner, au cœur de cet Été métropolitain, l'importance de l'opération intercommunale Panorama qui, rassemblant ainsi les communes de la rive droite, a permis de créer ce lien entre le parc de Coteaux, dont les dimensions économiques et artistiques ont été vraiment bien prises en compte dans cette opération extrêmement importante, et je voulais vous en remercier.

Je voudrais insister sur combien il sera également important pour la Communauté urbaine de Bordeaux, de soutenir les refuges urbains qui font également le lien avec la dimension touristique, comme notre Collègue vient de le souligner, à un moment où il y a une fragilisation notamment des perspectives de départ en vacances. Pour beaucoup de familles de notre Communauté urbaine, c'est la possibilité de trouver ainsi, à l'intérieur de La Cub, un certain nombre de réponses et d'avoir ainsi une attractivité à travers ces refuges. Six ont été constitués, et je voudrais simplement préciser que nous avons des listes d'attente avec, sur ces dix refuges, plus de 900 utilisateurs, 3 000 en 2012, 3 000 en 2013, et que le retour des Offices du tourisme est également extrêmement important. Donc, en prenant bien sûr en compte le contexte économique difficile évoqué, je pense que dans les priorités qui pourront être mises en avant, c'est ce type d'action, au cœur d'une vision beaucoup plus globale, métropolitaine, croisant plusieurs politiques, qu'il me semble extrêmement important de pouvoir ainsi poursuivre dans les soutiens.

M. Jacques COLOMBIER : M. le Président, chers Collègues, l'Été métropolitain s'étale sur trois mois à travers les principales communes de la Communauté urbaine ; diverses manifestations sont programmées dans les domaines les plus divers d'une expression dite culturelle : expression orale, théâtre, concerts, sports, etc.

Si le principe d'un été festif peut se comprendre tout à fait, un certain nombre de manifestations ou de « *nouvelles formes d'itinérance qui invitent à la curiosité* » (belle formule), sont à mes yeux, si ce n'est folklorique, au moins d'un goût douteux pour certains. Il suffit d'aller voir le site de l'association Chahut et l'album photographique de l'année dernière, donc de l'Été métropolitain 2013. Des goûts et des couleurs, je ne conteste pas que chacun peut en juger à l'aune de ses propres goûts, mais, en creusant un tant soit peu, on tombe sur cet album photo et sur une certaine forme d'art de cette manifestation en 2013. Je ne sais si, comme on le

découvre, la promenade d'un homme (d'un artiste sans doute), en sous-vêtements blancs et en slip, la tête recouverte d'une tête de cheval, suivi de quelques personnes, forme sans doute une forme d'itinérance qui invite à la curiosité. Je ne sais où ils vont, mais selon la formule des organisateurs en tout cas, l'association explore là, à mon sens, une forme culturelle qui ne mérite pas d'être subventionnée par les deniers publics, contrairement à d'autres manifestations de cet Été métropolitain. Chacun peut en juger librement, et permettez-moi de ne pas adhérer. S'il s'était agi encore d'un défilé de mode de sous-vêtements, ceci aurait une cohérence, bien que je ne verrais pas la Communauté urbaine devoir subventionner ce type de manifestations.

Mais enfin, à l'heure où des choix doivent être faits, comme plusieurs viennent de le souligner, des choix drastiques selon la formule du Président de la CUB, qui estime que, sur un service aussi important que le transport, il faudrait augmenter les tarifs de 6 %, mon choix se fait plutôt sur des impératifs de la vie quotidienne, indispensables et impératifs pour nos concitoyens, plutôt que de dépenser pratiquement 800 000 € dans ce dossier. Ainsi qu'annoncé, je voterai contre.

M. Jacques MANGON : M. le Président, mes chers Collègues, quelques mots pour rebondir sur une réflexion intéressante à laquelle nous convie Pierre HURMIC. Je crois que Pierre HURMIC, dans son intervention, a fait référence à notre avis sur l'intérêt métropolitain. Je pense qu'effectivement, c'est une question qui va se poser très profondément pour nous, et sur beaucoup de sujets, car si nous continuons à prendre comme idée que tout ce qui a un intérêt métropolitain doit être, en quelque sorte, subventionné ou soutenu par la Communauté urbaine, nous allons hélas vers des lendemains très difficiles. Comme M. Le Président l'a rappelé tout à l'heure, nous sommes dans un contexte très compliqué financièrement, et cette notion d'intérêt métropolitain ne sera plus suffisante. Il va falloir qu'au sein des questions qui relèvent de l'intérêt métropolitain (et incontestablement la culture et les manifestations qui sont ici reprises dans ce programme sont des manifestations qui peuvent relever de l'intérêt métropolitain), nous fassions le choix de priorités. Nous ne serons pas capables de subventionner et de financer tout ce qui relève de l'intérêt métropolitain. Je crois que nous serons amenés à réfléchir au plus profond de nous-mêmes sur ce que sont les compétences propres à la Communauté urbaine, que personne d'autre qu'elle ne peut assumer. Face à ces compétences-là, nous aurons à assumer nos responsabilités, et à mettre en face les sommes que nos électeurs, nos concitoyens, attendent de nous.

Je suis d'accord avec ceux qui ont dit, et je suis sûr que d'autres le diront après moi, que beaucoup de ces manifestations sont très intéressantes (et cela a été dit pour les refuges en particulier), et que beaucoup de ces manifestations culturelles apportent un plus à nos communes, mais hélas, cette réflexion ne suffit pas, et je crois que nous devons dès aujourd'hui avoir conscience que si nous voulons affronter nos responsabilités pour demain, il faut creuser plus cette notion-là, et qu'elle ne suffira pas à fonder nos décisions.

M. Michel LABARDIN : M. le Président, mes chers Collègues, l'animation estivale du territoire est une préoccupation des communes qui, toutes, mettent en œuvre des événements pour permettre aux populations qui restent sur nos villes durant l'été, d'avoir accès à des activités récréatives, de loisirs artistiques et culturels de qualité.

Pour autant, l'Été métropolitain est une étape supérieure qui a apporté naturellement une plus-value. Le risque est, au fil du temps, l'émiettement et l'empilement des initiatives qui peut rendre difficilement lisible une répartition équitable sur l'ensemble des territoires. Je pense qu'il faut se préoccuper de cette question.

Les refuges périurbains sont également un succès. Pour autant, le transfert progressif, tel qu'il a été annoncé, de charges de la Communauté urbaine vers les communes peut rendre la charge difficile pour certaines, et donc mettre à mal la cohérence du dispositif.

Et enfin, je souhaiterais pour ma part qu'au travers de ce dossier, on s'intéresse plus durablement au soutien que la Communauté peut apporter aux communes sur ce qui est une action pérenne et annuelle de soutien à la création artistique, de soutien aux événements culturels qui durent douze mois sur douze, et qui, je crois, sont un gage d'enrichissement culturel sur la durée et pas simplement sur des événementiels éphémères.

M. Fabien ROBERT : M. le Président, chers Collègues, pour répondre à **M. COLOMBIER** et d'abord, lui dire qu'on n'est pas là pour plaquer nos goûts personnels sur une politique communautaire ou une politique municipale. Qu'il nous fasse partager ses goûts culturels, je suis sûr que cela nous réjouit tous, mais cela n'est absolument pas nécessaire. Enfin, je ne voudrais pas que l'on réduise Chahut au défilé que vous avez piteusement décrit. Chahut, c'est un festival des arts de la parole remarquable, qui n'est pas qu'un événement. Vous parlez du quotidien, il se trouve que c'est de la culture au quotidien, que c'est à la fois stratégique, car dans un quartier en mutation, et en même temps c'est devenu aujourd'hui un événement qui fait référence en France, ne vous en déplaise, et les photos ne vous en déplaisent. Pas de raccourci et, de grâce, essayons de laisser le débat au niveau où il devrait rester !

M. Jacques COLOMBIER : Restez calme, mon cher Collègue, ne vous énervez pas !

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous sommes tous très calmes.

M. Fabien ROBERT : Je suis très, très calme.

M. Noël MAMÈRE : Calmement, M. le Président, pour remercier **Pierre HURMIC** d'avoir introduit le débat sur la question qui va bien au-delà de l'Été métropolitain. Je voudrais en ce sens, revenir sur ce qu'a dit notre collègue **Jean TOUZEAU** : il faut partir de ce principe selon lequel il y a de plus en plus de familles vulnérables et fragilisées qui ne peuvent pas partir en vacances. Toute la question qui est devant nous sur la métropolisation, va nous conduire à essayer de faire en sorte de mutualiser des équipements et des initiatives pour permettre à ces familles précisément, de profiter à la fois d'une offre culturelle, mais pas simplement, aussi d'espaces de proximité, qu'il s'agisse d'espaces de loisirs, d'espaces sportifs ou d'espaces culturels. En ce sens, ce qui a été dit par **Jean TOUZEAU** sur les refuges urbains et périurbains est un signe de ce que les communes doivent participer à cet effort métropolitain, mais l'on ne peut pas demander aux communes d'assumer à la place de la métropole cette charge qui est un devoir vis-à-vis de ceux qui ne peuvent

pas partir en vacances. Donc, je profite de cette occasion pour dire qu'il y a aujourd'hui dans la Communauté urbaine de Bordeaux, un certain nombre d'équipements qui ont une valeur d'intérêt d'agglomération. Je cite Bègles plage, pour la commune que j'ai l'honneur de conduire. 60 % de la population ne vient pas de la ville de Bègles, et notre grande satisfaction, c'est de voir descendre du bus des familles de Cenon, de Lormont, de Floirac et d'ailleurs qui, avec la serviette de bain, la bouée, le charbon de bois pour passer le pique-nique et la journée, profitent d'un espace qui a une vocation communautaire. Il n'y a pas que Bègles plage, évidemment, qui a une vocation d'intérêt d'agglomération. Or aujourd'hui, c'est notre commune qui en assume pleinement la charge ; une commune de 26 000 habitants ne peut pas se permettre et n'a pas les moyens d'assumer le fonctionnement, la surveillance et le traitement des déchets, seule. Donc, cela veut dire qu'il va falloir que nous fassions preuve d'intelligence collective en sachant dépasser nos égoïsmes locaux, pour savoir et pour définir ce que sont des équipements d'intérêt d'agglomération qui ont une vocation communautaire.

Sur la question de la culture, c'est sans doute beaucoup plus compliqué. Il faudra sûrement établir un certain nombre de critères, mais, l'on ne peut pas imaginer que l'on mette un terme, pour des raisons uniquement financières, à l'initiative qui avait été prise de l'Été métropolitain. Tout le monde ne va pas en vacances au Cap Ferret ! Donc, il semble important que nous soyons capables d'offrir, sur le territoire de la Communauté urbaine, des activités culturelles qui permettent précisément à ces familles d'avoir aussi accès à la culture. Pardonnez-moi, M. COLOMBIER, mais l'accès à la culture, c'est la découverte de l'autre, et c'est donc l'exercice et l'apprentissage de la tolérance.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, mes chers Collègues. Je suis très heureux d'accueillir de très nombreux Béglaises et Béglais au Quai des sports pendant le mois d'août, opération d'intérêt métropolitain s'il en est, qui accueille des jeunes et des moins jeunes d'ailleurs, venus de toutes les communes de l'agglomération. Je pense aussi qu'il peut y avoir des Béglais sur Bordeaux plage, comme il peut y avoir des Bordelais à Bègles plage. Cette réflexion, nous allons l'avoir bien entendu. Je voudrais quand même, sans anticiper sur les débats que nous aurons prochainement sur nos orientations budgétaires, vous rendre attentifs les uns et les autres à la situation dans laquelle nous allons nous trouver. Les dernières nouvelles qui m'arrivent du ministère de l'Intérieur nous font tourner autour d'un prélèvement global sur les collectivités locales, cumulé, de 27 milliards sur les deux ou trois prochaines années. Il va falloir faire des choix. La culture, naturellement, ne sera pas sacrifiée, mais il y aura des choix à faire.

Je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. COLOMBIER vote contre

M. VERNEJOUL

P/ M REIFFERS

2014/5/ 6 Prorogation de la convention de volontariat de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etat du Guanajuato (Mexique) - 6 mois - Décision- Autorisation

M. Michel VERNEJOUL présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite d'exprimer sur cette délibération ? Je crois que c'est **M. COLOMBIER** qui avait demandé à ce qu'elle soit dégroupée. Non ? Personne alors ? Elle a donc été dégroupée par erreur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2014/5/ 12 BORDEAUX AQUITAINE PIONNIERES - Incubateur au féminin Bordeaux Aquitaine - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.

Mme Christine BOST présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois que c'est une belle opération, et d'ores et déjà une belle réussite. J'avais un dégroupement à la demande de **M. COLOMBIER**. Non plus ?

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Pour le groupe des Verts, nous nous réjouissons qu'il y ait une politique de discrimination positive à l'égard des femmes et nous nous réjouissons du soutien apporté à la création d'entreprises par des femmes, car cela peut modifier l'image de la femme dans la société aujourd'hui. Nous mettons à profit cette délibération pour rappeler que les femmes représentent 70 % des pauvres dans le monde, que 55 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes, 66 % des femmes isolées disent ne pas pouvoir vivre sans crédit, et que la promotion d'une politique d'égalité hommes/femmes doit se faire sur tous les niveaux : au niveau de l'égalité professionnelle, au niveau de la lutte contre la précarité et au niveau de la protection des femmes contre les violences.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/5/ 17 Exercice 2014 - Fiscalité directe locale - Annulation de la mise en réserve 2014 de taux de cotisation foncière des entreprises - Rectification d'une erreur matérielle

M. Patrick BOBET présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous rappelle que nous avons pris la décision de ne pas augmenter la fiscalité sur les entreprises et donc de ne pas utiliser cette réserve dans le contexte actuel. Il s'agit là d'une rectification d'erreur matérielle, mais la position reste la même, c'est-à-dire que l'on n'augmente pas le taux de la taxe de la CFE.

Mme Claude MELLIER : Chers Collègues, ce rapport, au-delà de son aspect technique qui vient d'être évoqué, nous interpelle sur la frilosité concernant la fiscalité des entreprises et la perte que cela représente pour notre établissement, perte d'autant plus dommageable que les éléments fournis au séminaire Finances sont très inquiétants. Il confirme que nous sommes au pied du mur, avec une seule alternative : Soit nous continuons de subir la politique d'austérité et nous pouvons dire adieu aux ambitions communales et intercommunales affichées dans l'accord de coopération, c'est-à-dire renoncer à répondre aux besoins des habitants, soit nous décidons de tourner le dos à cette logique et nous nous redonnons des marges de manœuvre. Je sais que notre groupe est très isolé sur cette question dans cet établissement, mais ce rapport prouve que la politique « austéritaire » (et nous avons ici les différentes facettes de l'austérité), nationalement comme localement, est une impasse. Cette politique « austéritaire » vise à couper les vivres aux collectivités locales. Nous ne sommes qu'au début des réjouissances en la matière, celles qui visent à exonérer les entreprises de leur contribution à l'impôt local au nom de la sacrosainte compétitivité, contribution déjà rabougrie par rapport à ce que représentait la taxe professionnelle. Les décisions successives de cet établissement concernant la CFE font que les recettes de cet impôt économique se réduisent comme peau de chagrin. Mais avec quel impact sur la compétitivité ? Nous voudrions bien le savoir !

Le rapport remis récemment par le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) au gouvernement, met également sérieusement en doute cette politique. Conjuguée à la grave décision d'augmentation des tarifs des transports publics, cette orientation budgétaire doit inquiéter tous ceux qui sont attachés au développement humain et environnemental de notre agglomération. Nous n'acceptons pas les principes ; nous sommes convaincus, que cela soit dans notre établissement ou au niveau national, que nous pourrions avoir d'autres ambitions pour la fiscalité, notamment celle des entreprises. En effet, la mise en place d'une taxe sur les actifs financiers à hauteur de 5 % permettrait de lever chaque année 2,5 milliards d'impôts supplémentaires qui seraient une vraie bouffée d'air pur pour nos collectivités et leurs services publics, et auraient l'avantage de dissuader une croissance trop importante de ces actifs.

D'où cette demande de sortir des logiques qui sont à l'œuvre aujourd'hui avec le pacte de responsabilité, mais aussi sous le précédent gouvernement avec le démantèlement de la taxe professionnelle ; nous continuons à nous inscrire en faux avec ces logiques et pensons que la réponse aux besoins des populations demande d'emprunter un autre chemin.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. Patrick BOBET : Pour répondre à Mme MELLIER, nous ne sommes là pas dans la compétence. Elle parle de choix et d'autres qui ne sont pas de notre compétence et je voudrais rester dans notre compétence CUB. Nous sommes sur quelque chose

d'assez technique. Je voudrais tout de même vous rappeler que cette mise en réserve représente exactement 600 000€. Mettez-le en perspective de huit abris périurbains qui coûtent 800 000 € !

M. le Président Alain JUPPÉ : Il ne nous appartient pas de créer une taxe sur les actifs financiers, car ce n'est pas de la compétence du Conseil de communauté.

M. Max GUICHARD : M. le Président, ce n'est pas vous seul que j'interpelle, c'est un peu l'ensemble de ce Conseil. Je suis vraiment étonné que sur une question comme cela, sur un sujet que mon amie Claude MELLIER vient de mettre sur la table, il n'y ait pas du tout de débat. Vous savez que pendant six ans, il n'y a pas eu de débat sur ces questions-là. Je me suis souvent fait presque siffler quand j'annonçais les malheurs. On n'est pas d'ailleurs au pied du mur, nous sommes dans le mur. Comment fait-on ? Nous sommes tous des responsables politiques ici, et il n'y a pas compétence ou pas compétence en la matière. La taxe professionnelle, n'était-elle pas de notre compétence ? 8 milliards de moins. Comment fait-on ? On laisse faire ? On laisse filer ? Et après, l'on va parler de l'Été métropolitain, mais l'on va être obligés de décider d'une nouvelle saison, ou d'une cinquième saison de deux jours ! Je suis vraiment interpellé par les silences sur ces questions-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, il ne faut pas interpréter l'absence de débat comme une absence d'intérêt. Nous sommes fondamentalement, je pense – en tout cas, je parle pour mon Groupe ici – en désaccord avec vous, M. GUICHARD. Ce n'est pas parce que nous sommes en désaccord qu'il n'y a pas de débat. Au contraire. Nous pensons qu'aujourd'hui, alourdir la fiscalité à l'encontre des entreprises est un non-sens et qu'il faut faire l'inverse. C'est la raison pour laquelle j'avais été très intéressé, moi, par le Pacte de responsabilité du Président de la République. Voilà une différence entre nous ! Moi, je le trouve intéressant, même si j'ai quelques interrogations sur sa mise en œuvre, tandis que vous, vous le contestez. Le débat, il est là, il n'est pas du tout occulté ni évité. Mais, je ne pense pas que cela fera beaucoup avancer les choses de le continuer ici, dans cette assemblée.

M. Max GUICHARD : La réduction de la taxe professionnelle et les moins 8 milliards, cela a créé combien d'emplois ?

M. le Président Alain JUPPÉ : La réduction de la taxe professionnelle a allégé de plusieurs milliards un secteur auquel vous attachez une très grande importance, qui est le secteur de l'industrie. Nos entreprises industrielles ont bénéficié « plein pot » de cet allègement de charges. Ont-elles créé des emplois ? C'est une autre question ! En ont-elles supprimé moins que si elles n'avaient pas été allégées ? Personne ne peut le savoir, bien sûr. Donc, c'est un débat que l'on pourrait poursuivre. Mais là, l'on voit bien la différence. Je veux bien que l'on en parle, mais je ne suis pas sûr que cela fasse beaucoup avancer le « schmilblick » ici. Je ne vous convaincras pas et vous ne m'en convaincrez pas.

M. Alain ANZIANI : Je comprends Max GUICHARD de soulever un débat, et en tout cas de ne pas vouloir écouter qu'un silence. Mais ceci dit, ce débat, nous l'avons déjà eu à de multiples reprises au sein de cette assemblée. Personne ne l'a jamais

fui. Et nous l'aurons certainement à d'autres moments, car j'imagine que les occasions vont être nombreuses dans les mois qui viennent.

Je voudrais simplement ajouter ceci. La taxe professionnelle était – cela a été dit avec des mots même peut-être plus brutaux que ceux que je vais employer – une bêtise. Et vous savez par qui cela a été dit en premier. Je crois que c'était profondément vrai, puisque la taxe professionnelle telle qu'elle s'appliquait était un impôt anti-emploi. Nous le savons, c'était une taxe anti-emploi. Elle a été rectifiée, elle a été modifiée. Je n'étais pas favorable à la nouvelle formule d'imposition des entreprises telle qu'elle a été adoptée à un moment donné, parce que je pensais qu'elle avait beaucoup d'effets pervers. Je crois que, notamment pour nos propres collectivités territoriales, il y avait une perte de recettes fiscales qui était significative.

Ceci dit, puisque le débat de fond est celui-ci, comment relancer aujourd'hui l'activité et l'emploi dans notre pays ? Je ne crois que pas que ce soit en instituant des taxes sur les entreprises, d'abord, parce que les entreprises sont un monde complexe et très différencié ; vous ne pouvez pas mettre dans le même sac les très grandes entreprises qui réalisent des bénéfices importants, et puis de l'autre côté les petites PME, etc. Mais même les grandes entreprises aujourd'hui ont besoin de marges pour financer leur développement. On pourrait toujours en discuter, mais je crois que notre intérêt aujourd'hui, c'est que nos entreprises se portent bien, parce que si elles se portent bien, il y aura des emplois derrière. Donc, c'est un débat de fond, évidemment.

M. le Président Alain JUPPÉ : Les grandes entreprises aussi peuvent être utiles. Je pense notamment à Thalès qui va investir 200 millions sur l'Aéroparc et renforcer complètement notre pôle aéronautique et spatial, notamment avec une forte dimension de recherche et d'innovation. Quand vous interrogez les responsables de Thalès sur leurs difficultés à déployer une stratégie internationale à l'export, ils parlent de l'excès des charges, de l'excès des réglementations qui les paralysent et qui les empêchent de conquérir des parts de marché extérieures. C'est un enjeu important.

Mais, plus modestement, revenons à la délibération numéro 17.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre

M. ANZIANI

p/ **M. REIFFERS**

2014/5/ 44 MÉRIGNAC - LE HAILLAN Aéroparc - Déviation de l'avenue Marcel Dassault - Création d'une voie nouvelle - Déclaration de projet - Autorisation

M. Alain ANZIANI présente le dossier

M. Jacques MANGON : M. le Président, mes chers Collègues, je voulais tout d'abord me féliciter que l'arrivée de Thalès dans ce secteur permette à la fois de redynamiser encore plus le parc que nous voulons construire autour de

l'aéronautique et que nous sommes en train de construire, et d'accroître le dynamisme global de la zone et de l'agglomération.

Sur le plan des transports, je voudrais aussi préciser que nous avons regretté que ce dossier n'ait pas permis dès son début, de résoudre un problème considérable qui a été cité tout à l'heure par Alain ANZIANI, qui est l'embouteillage croissant de l'axe Toussaint-Catros qui a des retentissements très importants sur toutes les communes du secteur, en particulier celle du Haillan et, bien entendu, celle de Saint-Médard-en-Jalles. Nous avons eu récemment des réunions avec les services en ce sens pour faire en sorte que concomitamment avec l'issue de ce dossier, nous puissions élargir l'axe Toussaint-Catros pour désenclaver cette zone. En effet, l'arrivée de Thalès va créer un surcroît de fréquentation extrêmement important. Ce sont 2 000 emplois supplémentaires qui eux-mêmes auront un effet d'entraînement considérable sur la zone qui, de mois en mois, voit croître son embouteillage aux heures de pointe. Je crois donc qu'il ne faut surtout pas que l'on oublie concomitamment – et je sais, M. le Président, que vous en avez été alerté et que vous vous apprêtez à soutenir cette initiative – qu'il faut que l'on fasse le nécessaire pour qu'à la mi-2016, nous soyons en situation d'élargir la voie Toussaint-Catros dans la suite directe de ce dossier-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce point est en train d'être étudié activement par les services, et il faut effectivement faciliter l'accessibilité en prolongeant cette liaison.

M. Christophe DUPRAT : M. le Président, mes chers Collègues, je souhaite simplement dire que cette enquête publique a été salubre, puisque cela nous permet, dans la première phase, sur l'axe Martignas/Bordeaux, de pouvoir faire les voies destinées aux bus qui n'étaient pas prévues dans la première phase au départ. Grâce à l'enquête publique et la mobilisation de tout le monde, on a pu faire en sorte que la phase 1 et la phase 2 soient prévues. Bien évidemment, il faudra – comme vient de le rappeler Jacques MANGON – prévoir également sur ces axes, qui seront en troisième et quatrième phases, ceux de transports en commun, parce que depuis les Cinq chemins, l'on peut imaginer tout un tas de développements vers le terminus d'Edmond Rostand au Haillan ; il y a vraiment des maillages à faire pour les vélos, les piétons, les bus et, bien évidemment, les voitures.

Mme Andréa KISS : Effectivement, je ne peux que souscrire à ce qui a été dit précédemment par mes collègues élus. Clairement, ce projet représente un enjeu extrêmement fort pour les communes du quadrant nord-ouest, mais de manière plus générale effectivement, pour la Communauté urbaine de Bordeaux. Il y avait urgence à désengorger ce secteur qui souffre d'une très forte saturation, jusqu'à encore il y a quelques mois, le matin et le soir, mais aussi aujourd'hui en pleine journée. Cela pénalise à la fois les habitants des communes, mais bien évidemment et avant tout, les salariés qui travaillent sur ces sites. Hier soir, nous avons une réunion avec le Club des entreprises du Haillan, où un responsable d'Herakles soulignait les plus grandes difficultés que rencontrent ses salariés aujourd'hui pour atteindre leur lieu de travail.

Je réitère, comme mes voisins de Saint-Médard et de Mérignac, la demande d'une réalisation rapide sur le tronçon qui va ensuite relier ce dispositif aux Cinq chemins, parce qu'effectivement, outre la saturation de la circulation, pour le Haillan en particulier, il y a aussi l'enjeu de la ré-industrialisation du site de Thalès. Si nous

voulons pouvoir attirer à cet endroit des entreprises, il faudra bien évidemment que tout le réseau viaire soit adapté pour absorber ces nouveaux emplois qui arriveraient derrière.

Enfin, je tenais à me féliciter de la dimension développement durable de ce premier projet, puisqu'effectivement, nous avons pris en compte un certain nombre de préoccupations écologiques, que ce soit à la fois au niveau du traitement des espaces verts naturels, mais aussi, bien évidemment, de tout ce qui concerne les déplacements, notamment les transports en commun, mais aussi les réseaux cyclables. Je crois que clairement en tant qu'élus, nous devons être des facilitateurs pour le monde économique et qu'à travers ce type de projets, nous remplissons parfaitement notre mission.

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, chers Collègues, un certain nombre de choses ont été dites, notamment sur la difficulté de déplacement actuelle et à venir. Notre Groupe est intervenu au niveau de l'enquête publique et a fait un certain nombre de recommandations, notamment par rapport aux difficultés de départ liées à la prise en compte du transport collectif.

Je voudrais quand même pointer quelque chose qui me semble nécessaire. Oui, il faut peut-être aménager certaines voies ; oui, il faut bien sûr penser au transport collectif et aux piétons, mais je pense que l'on ne règlera pas tout uniquement en matière d'aménagement d'infrastructures, même si pour certaines, cela peut être nécessaire. Je pense qu'il y a un véritable souci de prise en compte de la mobilité globale sur cette zone.

Nous appelons donc de nos vœux la mise en place d'un PDE interentreprises qui nous semble absolument nécessaire. Et puis aussi, nous appelons de nos vœux à faire en sorte que Thalès prenne également cette dimension-là à bras-le-corps, parce que l'on va avoir 2 000 à 2 500 salariés, et il y a 1 700 à 1 800 places de parking. Le risque est que cela arrive globalement à passer, mais il y aura des bouchons, car plus de voitures.

Notre souci et notre demande sur l'ensemble de ce dossier, que cela soit sur la mobilité ou sur la construction du bâtiment, c'est que cela soit un projet phare et vertueux. Il faut que Thalès, cela ne soit pas uniquement l'aéronautique, mais que cela donne une image et pas seulement une image, mais une réalité dans la prise en compte environnementale. Plus cela sera vertueux, plus on travaillera en amont sur la prise en compte de tous ces éléments, que cela soit de la nature, des déplacements, de la construction du bâtiment, plus ce territoire économique sera attractif. Je pense qu'il faut que l'on dépasse un petit peu la prise en compte des zones économiques tel que l'on a pu le faire il y a vingt ou trente ans. Je considère que cela nécessite une mobilisation politique, mais aussi, des services, une façon de travailler différente sur ce type de dossiers.

Ce que je souhaite, pour terminer, c'est dire qu'on pourrait bien sûr avoir vraiment des choses à dire sur le contenu de certaines constructions ou de certains produits sur la zone Thalès/Dassault, et on pose le débat là-dessus. J'ai dit en commission : *« priez le Bon Dieu tous d'avoir des écolos réalistes, parce que l'on serait dans d'autres collectivités, peut-être que ce type de projet aurait un peu plus de*

difficultés ». Je suis allé voir le bâtiment Siemens à Londres, qui s'appelle le bâtiment Crystal, et on a là une vitrine de ce qui peut être fait aujourd'hui en matière de construction, en matière de bioclimatique et en matière d'énergie. Je pense que Thalès doit être à la hauteur de cet enjeu aujourd'hui.

M. Noël MAMÈRE : Je ne rebondirai pas sur l'exemple de Siemens, ne voulant pas m'immiscer dans un débat national par rapport à une grande entreprise et à ses éventuels acheteurs. Simplement, j'ai la responsabilité aujourd'hui de la délégation « 55 000 hectares de nature », et donc, je ne peux personnellement que me féliciter, au nom de cette délégation, du bon travail qui a été entrepris entre la délégation à la Direction de la nature et les services économiques. Mais au-delà du cas de Thalès, je pense qu'il faut que nous regardions un peu plus précisément comment nous pourrions définir des zones de protection de biodiversité dans toute installation nouvelle, qu'il s'agisse d'ailleurs de ce que peuvent faire des bailleurs sociaux avec des programmes immobiliers, en essayant de déterminer par une charte, des réserves foncières, par exemple pour y installer des jardins collectifs. Mais pour tout ce qui concerne les entreprises, j'ai regardé assez attentivement l'atlas des zones économiques de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et il me semble que tout ce qui concerne la protection des zones naturelles est assez faible et que nous devrions inscrire dans le PLU tout ce qui peut conduire à des préservations de la biodiversité ; c'est-à-dire essayer de signifier dans le PLU des indicateurs de biodiversité, donc essayer de travailler en amont.

Tout cela pour dire que la délégation qui m'est confiée aujourd'hui ne doit pas être conçue uniquement comme la préservation de la nature. Il ne pourra pas y avoir de nature en ville et de préservation de la nature s'il n'y a pas un travail transversal, c'est-à-dire que l'on intègre la nature dans la démarche économique. C'est à ce titre-là que nous pourrions sans doute agir à peu près comme vous l'avez fait dans l'ancienne mandature, et cela a été, je crois, un succès, ce que l'on a appelé le Grenelle des Mobilités. Je pense que nous pourrions, sur ces sujets-là, nous engager dans une démarche assez semblable.

Mme Claude MELLIER : Il nous semble que dans ce dossier, la CUB est réellement dans son rôle d'aménageur, celui qui permet effectivement aux entreprises de développer leurs activités en leur offrant les infrastructures nécessaires. Et là, je pense que l'on est dans le cœur de nos compétences, tout comme il est important de l'avoir souligné, que des réflexions et des actions vont être engagées sur le déplacement.

Concernant les questions environnementales, il y a eu effectivement débat, il y a eu des inquiétudes, mais au niveau de la Communauté urbaine, les services ont effectivement joué un rôle pour aller dans le sens de la préservation de la biodiversité.

Je voulais simplement dire, oui, l'on est au cœur de nos compétences, mais – sans relancer le débat – avec la disparition de la TP, l'impôt étant allégé, cela affaiblit les finances de la CUB et affaiblit effectivement ce rôle d'aménageur, donc c'est de notre responsabilité.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois qu'il n'est pas très utile d'insister sur le caractère absolument stratégique du pôle aéronautique et spatial pour notre métropole et, au-delà, pour notre Région. C'est un de nos grands atouts. Les grandes entreprises que l'on connaît, Dassault (pour lequel espérons que l'on va décrocher le marché indien, même si beaucoup d'avions seront fabriqués en Inde, mais il y aura quand même des retombées chez nous), Thalès, Safran-Herakles, tous leurs sous-traitants, et j'en oublie, mais aussi les drones civils qui se développent beaucoup. Donc, on a un potentiel considérable avec la possibilité de milliers d'emplois à la clef. Je crois donc qu'il faut tout faire pour favoriser le développement de ce pôle. Tout faire, cela veut dire d'abord se montrer accueillant à ces entreprises, faciliter leur installation. Je pense que cela a été fait ici, dans le cas de Thalès. Attention aux délais d'instruction du permis de construire, parce que les entreprises aussi, vivent dans le temps de l'entreprise, et pas toujours dans le temps de l'administration. Je pense que c'est très important. Et puis, les accompagner également sur des questions d'accessibilité et de sécurité. J'ai bien noté ce qui a été dit par M. ANZIANI sur ce point-là.

Je voudrais simplement ajouter un mot, sans relancer le débat, en souhaitant que nos écologistes, que nous aimons bien, maintiennent la balance égale entre la vertu et le réalisme. Parce qu'exiger de Thalès un bâtiment hyper sophistiqué à l'image de ce qu'il se passe à Londres, moi, je veux bien, mais il y a aussi des contraintes financières et économiques de la part des entreprises. Donc, ne les faisons pas fuir non plus avec des exigences excessives. Quand on regarde ce qui bride aujourd'hui la compétitivité de notre économie, il y a l'impôt, mais il y a aussi l'excès de normes, la prolifération de normes qui souvent les paralysent. Il faut trouver un point d'équilibre. Je crois que dans le cas de Thalès, on leur a imposé de reconstituer un milieu humide qui était atteint par leur installation. Donc, vous voyez que l'on a pris en compte cette dimension.

Abstention du Groupe Communiste là-dessus ? Vraiment, vous voulez vous abstenir ? Cela me fait de la peine que vous vous absteniez. Vous devriez voter pour.

M. Max GUICHARD : M. le Président, si vous avez de la peine, je vais en avoir. Mais quand même, quand on lie les trois interventions que j'ai trouvées toutes les trois fort intéressantes, Gérard CHAUSSET, Noël MAMÈRE et Claude MELLIER, moi, j'arrive à cette conclusion d'abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais, c'est votre droit le plus strict. Donc, abstention du Groupe communiste et adoption pour le reste des Groupes et de M. COLOMBIER. Je vous en remercie.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

Le groupe des élus Communistes et
Apparentés s'abstient

Mme JACQUET

2014/5/ 52 Bègles - Contrat de partenariat de recherche sur le site de Clos de Hilde pour une expérimentation de biostation et sollicitation d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Décision - Autorisation

Mme Anne-Lise JACQUET présente ce dossier.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : M. le Président, mes chers Collègues, nous saluons ce projet que nous appelions de nos vœux depuis plusieurs années. On peut donc s'en réjouir, et en tout cas je me réjouis personnellement à triple titre : en tant qu'écologiste, en tant que Béglais, et en tant que physicien-chercheur au CNRS.

En effet, l'état des cours d'eau en aval des stations d'épuration est une préoccupation majeure, car nous avons affaire à un cocktail de molécules que le traitement des eaux usées a vraiment des difficultés à éliminer, et ce complément de traitement avec une biostation permettait donc d'améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. Je me permets de vous rappeler qu'un quart des polluants présents dans l'eau échappe aujourd'hui au traitement des stations d'épuration, avec une méconnaissance encore aujourd'hui des dangers des résidus médicamenteux et des effets cocktail, c'est-à-dire le mélange des différents résidus.

Je pourrais m'arrêter là et me dire que nous nous félicitons grandement, mais comme je suis écologiste, je fais aussi la balance entre la vertu et nos exigences écologistes, et je continue mon propos pour vous dire que nous continuons à rester trop souvent dans une logique curative alors qu'aucune action ne semble engagée dans la prévention. Ceci concerne d'autant plus notre établissement que nous allons avoir une nouvelle compétence dans la gestion des milieux aquatiques. Or, au fur et à mesure que la recherche de polluants et leurs impacts sur la santé et les milieux avance, notre besoin en capacité d'élimination va également augmenter, et donc les coûts. C'est pourquoi nous devons remonter à la source de ces polluants et réaliser des actions de sensibilisation en partenariat avec l'Agence de l'eau, la Chambre de commerce, le secteur hospitalier, et l'ensemble des acteurs concernés pour éviter ce que l'on pourrait appeler une fuite en avant.

Ces préoccupations sont à mettre en lien avec l'objectif de restaurer le bon état écologique et chimique des milieux aquatiques en 2015, qui est une réglementation européenne issue de la directive cadre sur l'eau, avec une réduction de 50 % des rejets en surface pour les substances prioritaires dangereuses. Peut-être pourrions-nous avoir une étude sur ce sujet sur notre bassin versant.

À nouveau, nous nous félicitons de cette belle délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je pense que cette délibération fait l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/5/ 62 BORDEAUX - ZAC BASTIDE NIEL - Désignation de l'aménageur - Décision

M. Michel DUCHENE présente ce dossier.

J'en profite – parce que j'évoque le traité de concession – pour appeler mes collègues à le découvrir. Il est très bien fait. Il a été difficile à réaliser. Il est malheureusement, pour ce qui est des propositions architecturales, en noir et blanc, mais vous les retrouverez en couleur sur les sites de BMA et de la Communauté urbaine. La délibération de ce jour lance, si vous l'approuvez, la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain.

M. Pierre HURMIC : M. le Président, mes chers Collègues, en ce qui concerne notre Groupe, nous sommes particulièrement réservés sur la façon dont ce dossier d'aménagement de la ZAC Bastide Niel est en train d'évoluer et nous est présenté de façon un peu plus détaillée à ce jour. Nous continuons à considérer qu'il s'agit d'un projet qui pouvait s'avérer prometteur, car idéalement situé entre la Garonne et le tramway, sur une rive droite en plein dynamisme. Nous sommes déçus par ce projet, dans la mesure où un certain nombre de points – j'en développerai essentiellement ou exclusivement quatre – ne recueillent pas notre approbation.

Notre approbation est acquise en ce qui concerne un certain nombre de points que vient d'évoquer à l'instant le rapporteur, Michel DUCHENE. Effectivement, le volet déplacements doux est bien traité. Également, nous considérons que l'approche énergétique est bien traitée, le traitement bioclimatique des logements et des constructions, et leur approvisionnement énergétique étant effectivement sérieusement étudiés. Par contre, nous considérons que le développement d'un écoquartier ne se réduit pas aux problèmes de mobilité et de desserte énergétique.

En ce qui concerne les quatre autres points que je vais évoquer, nous considérons que le projet, tel qu'il nous est présenté, ne réunit pas les conditions pour être considéré comme un véritable écoquartier à Bordeaux.

Le premier point que j'évoque, c'est celui qui concerne la mixité fonctionnelle. Elle est importante pour permettre à un écoquartier de fonctionner et particulièrement dans le contexte de rééquilibrage rive gauche/rive droite en matière d'emploi. Dans le cadre de la ZAC, il s'agissait bien, dès le départ, de faire émerger un nouveau quartier de près de 2 400 logements au départ. Maintenant, cela a été revu très nettement à la hausse, vraisemblablement au détriment d'autres activités et on est passé des 2 400 logements initiaux à 3 400 logements, ce qui est quand même une augmentation considérable. On voit aujourd'hui dans d'autres quartiers bordelais, et notamment dans des écoquartiers comme Ginko, que c'est bien le volet commercial et économique qui est le plus complexe à mettre en œuvre et à réussir. À cet égard, nous nous interrogeons fortement sur le fait que, sauf erreur de ma part, le programme de bureaux et de commerces, tel qu'il nous est présenté, ne sera pas porté en propre par les membres du groupement. Or, on le sait, les coûts d'accès du foncier commercial sont absolument déterminants si l'on veut réussir à commercialiser les pieds d'immeubles et attirer des commerces de proximité ou des

créateurs d'entreprises. Là-dessus, nous ne sommes pas du tout rassurés, ni même renseignés sur les ambitions précises du projet.

Le deuxième point que je veux évoquer, sur lequel nous sommes particulièrement critiques, c'est la minéralité du projet et la portion congrue réservée aux espaces verts. À la lecture du projet urbain qui est proposé par MVRDV, nous sommes interloqués par la vision de l'espace public qui nous est proposée par ce secteur. Sous couvert de forger une identité à la ZAC, il est proposé rien de moins que de la bétonner d'un revêtement minéral appelé « la plaque », à l'exception de quelques poches de verdure sous la forme de percements réguliers. Cette notion de plaque figure intégralement dans le dossier qui nous est présenté et y est développée à plusieurs reprises. On nous dit que la plaque qui servira d'identité à ce lieu sera uniforme, minérale, de temps en temps percée pour recevoir quelques plantations. Elle nous est décrite comme contribuant par sa matérialité à conférer une identité propre à ce quartier, et elle nous est indiquée comme étant essentiellement constituée de béton. En ce qui concerne la végétation, il est simplement indiqué qu'il y aura un type de percement régulier, avec 1 750 arbres nouveaux qui seront plantés tous les 8 mètres en moyenne soit donc, une vision de la nature totalement archaïque. Je dirais, une nature cadencée, très ordonnancée artificiellement autour d'un revêtement dont on nous dit qu'il est essentiellement en béton. Tout cela, naturellement, ne rejoint pas notre vision d'une nature beaucoup moins ordonnancée, beaucoup moins artificialisée que celle qui nous est présentée. Il est prévu, dès le départ du projet, qu'il y aurait un parti pris pour que la rive droite soit une rive verte qui devait faire pendant au volet historique et patrimonial de la rive gauche. Nous considérons que ce parti pris a été, au fil des discussions, vraisemblablement totalement oublié. C'est quand même une ZAC qui est et qui reste essentiellement minérale, de l'aveu même du cabinet qui nous présente cette opération. Pour nous, c'est une vision totalement anachronique de l'espace public. À l'heure où l'on parle de réduire les îlots de chaleur en ville, de végétaliser la ville, le projet proposé nous semble véritablement aller à contre-courant de ces préoccupations. Nous le regrettons d'autant plus qu'il y avait là matière à se montrer particulièrement ambitieux, comme je viens de le rappeler, sur ce secteur tel que cela avait été initialement envisagé d'ailleurs.

Troisième point décevant, c'est l'innovation dans le pilotage du projet. Cette ambition, nous ne la retrouvons pas non plus dans les modes de faire proposés, tant sur le plan de la concertation avec les riverains et les acteurs concernés qu'en ce qui concerne la coconception des espaces publics et de fabrication de la ville. Pas un mot non plus ne nous est indiqué sur la modularité des logements ou de l'habitat participatif, qui sont quand même des données essentielles d'un écoquartier ou en tout cas, d'une vision moderne de l'urbanisme. Nous n'avons aucune référence autour de ces notions-là.

Quatrième et dernier objet de déception et de critique de notre part, c'est ce que j'appelle l'histoire du site et le phasage des opérations. L'un des premiers enjeux détaillés dans la délibération est indiqué comme suit : « *Maintenir des liens avec l'histoire du site* ». On se rend compte que l'histoire, la préservation de la mémoire du site, est particulièrement réduite à sa plus simple expression. On garde à peine quelques façades et quelques rails. Cela ne nous paraît pas être à la hauteur de l'enjeu que nous nous étions fixé. J'ajouterais également qu'il n'est fait aucune

mention en ce qui concerne l'histoire du site, un lieu pourtant marqueur du dynamisme de ce secteur, à savoir l'écosystème Darwin qui est déjà installé là depuis quelques années. Nous considérons que l'histoire d'un site, c'est aussi celle que sont en train de tisser des acteurs associatifs, économiques et culturels sur cette friche. Peu de références sont faites à cet égard.

En ce qui concerne le phasage proposé, il ne nous paraît pas de nature à garantir au projet émergent et aux initiatives collectives qui se font jour actuellement autour de Darwin, les conditions de leur pérennité. Elles sont en situation précaire alors que, précisément, l'on nous dit que le phasage va commencer par un aménagement, par l'allée Cavalière, ce qui est très inquiétant pour la prise en compte de la survie des initiatives qui se fédèrent autour de Darwin actuellement de façon précaire. Il nous semble qu'il aurait été plus judicieux de commencer le phasage par l'avenue Thiers pour laisser à ce secteur-là, qui est déjà actuellement en plein essor, le temps de davantage s'organiser. Enfin, je note également que Darwin n'est jamais cité, ni même considéré à terme comme un point de centralité de la ZAC, ce qui en dit long sur la considération des expérimentations qui sont menées et sur la réalité des activités qui y sont développées, notamment culturelles, sportives, artistiques, etc.

En conclusion, je dirai que nous passons à côté de belles promesses, qui avaient pourtant été offertes par ce site de projet. Ce faisant, la Communauté urbaine se prive de l'opportunité de constituer un véritable laboratoire urbain, en phase avec les impératifs d'un écoquartier, et en phase avec les enjeux urbanistiques du XXI^{ème} siècle.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas, en l'état, voter cette délibération.

M. Michel DUCHENE : Mon cher Collègue, je vais vous répondre sur les quatre points.

Concernant la mixité fonctionnelle, il y a une augmentation, effectivement, du nombre de logements, mais cela ne s'est pas fait au détriment du reste, c'est-à-dire du commerce et des autres activités, comme les activités tertiaires, par exemple. C'est la réorganisation des espaces, la réorganisation des bâtiments qui a permis d'augmenter le nombre de logements, et cela ne se fait pas au détriment des autres activités.

La deuxième chose, c'est la minéralité. On peut effectivement se poser la question de cette forme de minéralité. Sachez que l'objectif essentiel, c'est qu'il y ait une part importante du végétal dans cette opération. Les micro-espaces seront des espaces très végétalisés. Vous le voyez dans le document, il y a un certain nombre de photos qui laissent penser qu'il y a là, vraiment, la volonté de la part de l'architecte et de l'aménageur que l'on va choisir, pour que la végétation ait sa part. Je vous rappelle que l'espace majeur de ce secteur, c'est le parc des Berges. Peu de maires ont eu le courage, en plein cœur de ville, de réaliser un parc de cette dimension, qui n'est pas un projet, mais qui est en phase opérationnelle et qui se réalise par séquences. Ce parc sera le poumon vert de l'ensemble de ce secteur, de Brazza jusqu'à Queyries. Donc, nous avons là un espace majeur. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas en faire à l'intérieur du quartier. Il ne faut pas que cela soit évidemment un quartier trop minéral et nous aurons l'occasion, lors de la concertation, d'en reparler, pour que cet

objectif ne soit pas oublié. Lorsque vous parlez de la plaque, c'est une plaque qui permet de relier l'ensemble de ces espaces de poche, l'ensemble de ces espaces de voirie, pour permettre une part belle aux déplacements doux et aux déplacements piétons.

Concernant Darwin, on sait très bien que c'est une équipe courageuse qui a eu la volonté de s'installer dans ce secteur et qui a réalisé un espace aujourd'hui majeur, qui fait référence dans le quartier. Évidemment, l'aménageur travaillera en étroite collaboration avec Darwin sur l'espace existant, et sur d'autres espaces peut-être dans le futur. Mais en tout cas, les expériences qui ont été lancées sur Darwin nourriront l'opération. En particulier sur l'habitat participatif, nous travaillerons avec Darwin et aussi avec ceux qui, aujourd'hui, sont porteurs de projets d'habitat participatif. Pourquoi nous n'en avons pas parlé dans ce traité de concession ? C'est qu'aujourd'hui nous sommes en discussion avec eux, l'aménageur n'ayant pas été choisi. Dès qu'il le sera, il rentrera en négociation avec ces porteurs d'habitat participatif. Je peux vous affirmer aujourd'hui que dans l'opération Bastide Niel, il y aura de l'habitat participatif.

Dernière question, concernant le pilotage, vous savez très bien que le Maire de Bordeaux, le Président de la CUB évidemment, ont toujours eu l'objectif de développer la concertation. Les premières réunions de concertation, bien que cela ne concerne pas directement Bastide Niel, ont déjà eu lieu sur l'îlot appelé « l'îlot de la gendarmerie ». Cela a été un peu difficile et une deuxième réunion va avoir lieu dans quelques semaines. Nous travaillons en étroite collaboration avec les habitants du secteur, de telle manière que nous arrivions à un accord général sur cette opération de la caserne de gendarmerie. Et évidemment, sur l'opération Bastide Niel, cela se passera de la même manière ; il y aura plusieurs ateliers qui seront mis en place et les habitants qui se trouvent sur le pourtour de cette opération participeront régulièrement à l'élaboration du projet. Je vous rappelle que tout cela ne va pas se faire en quelques semaines ou en quelques mois. Nous allons travailler près de 10 ou 11 ans sur cette opération, et évidemment en étroite collaboration avec les services concernés et la population, de telle manière que le projet soit co-construit.

J'espérais de la part des Verts un soutien un peu plus enthousiaste. C'est une très belle opération quand même. Nous inventons toute une série de nouvelles réalisations, en particulier sur les problèmes d'inondabilité, de manières de vivre. Par exemple, jusqu'à maintenant, nous ne nous sommes bien souvent pas occupés de ce qu'il se passait à l'intérieur des immeubles. Il y a une volonté très forte de penser à des appartements plus confortables, plus agréables.

Bref, je pense que là, nous avons une opération majeure qui devrait très nettement marquer l'évolution des écoquartiers sur l'agglomération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cette opération est en effet une opération majeure dans le développement, non seulement de la ville de Bordeaux, mais de l'ensemble de la métropole. Je rappelle qu'elle se situe entre d'autres territoires de projets. Le projet de Brazza qui accentuera peut-être plus que sur Bastide Niel la dimension de la mixité fonctionnelle, puisqu'il y est prévu une école de formation des artisans, une cité artisanale, une forte dimension d'accueil d'emploi artisanal sur ce site. Et puis, de l'autre côté, vers l'amont, le secteur de Deschamps, où l'on rejoint la ZAC

Garonne Eiffel et l'ensemble de l'opération Bordeaux Euratlantique. C'est donc, dans ce contexte-là qu'il faut bien concevoir ce projet de Bastide Niel.

Je voudrais insister sur deux points. Sur la nécessité d'être très vigilant et d'abord, sur le réseau de chaleur. La CUB a lancé une étude globale sur la rive droite et sur son alimentation en réseau de chaleur. Les résultats de cette étude vont être connus au mois de juin et c'est à ce moment-là qu'il faudra prendre une décision : soit le raccordement sur le réseau de chaleur branché sur l'usine de Cenon, mais ce n'est peut-être pas la bonne solution, mais on verra, soit la géothermie, soit d'autres solutions encore. J'insiste beaucoup pour que l'on soit vigilant sur le calendrier. Il faut que la décision sur le réseau de chaleur soit prise en amont du lancement de l'opération, parce qu'après, on a toutes les peines du monde à obtenir que les constructeurs se branchent sur les réseaux de chaleur. C'est un premier point.

Le deuxième point très important dont nous reparlerons dans un autre contexte, c'est évidemment la desserte par un TCSP de grande capacité de l'ensemble de la rive droite de pont à pont. Cette ligne va traverser l'ensemble de ce secteur jusqu'à Floirac, avec un prolongement vers la presqu'île. Cela doit faire partie intégrante du SDODM, et on aura l'occasion de faire des arbitrages financiers dans ce domaine.

Sur les points évoqués par Pierre HURMIC, Michel DUCHENE a déjà porté d'excellents éléments de réponse. Dire que l'on ne parle pas de Darwin dans ce dossier, c'est un procès d'intention, tout simplement parce que Darwin n'est pas dans la ZAC. Cela ne veut pas dire que nous négligeons Darwin. Pour moi, c'est une des plus belles opérations, qui n'est pas d'ailleurs entièrement imputable à la Ville, ni à la CUB ; elle est d'abord le fruit de l'initiative de l'équipe de Darwin, une des opérations de référence qui va très au-delà de l'agglomération, mais qui a même aujourd'hui un rayonnement de portée nationale et européenne. Non seulement, nous ne la sous-estimons pas, mais nous sommes en train de voir comment cette opération peut s'étendre, notamment sur les magasins généraux au sud. Il y a une négociation en cours sur ce point, et c'est donc tout à fait important, y compris en termes d'emplois et de mixité fonctionnelle. Je rappelle que la Pépinière des Pionnières, que nous avons vue tout à l'heure, est installée dans Darwin, et cela fait donc aussi partie de cette dimension fonctionnelle.

Sur la minéralité du projet, je partage en partie le souci de Pierre HURMIC. Nous avons, dans ce domaine-là, un dialogue avec Winy MAAS qui n'est pas toujours très facile. Je ne suis pas sûr que ces jardins de poche soient suffisants à aérer complètement le secteur. Je voudrais quand même rappeler que le parc aux Angéliques, le long des berges, concerne plusieurs dizaines d'hectares et qu'il va se prolonger pas simplement à Queyries, mais va aller jusqu'au pont Saint-Jean. Cette tranche-là entre le pont de Pierre et le pont Saint-Jean vient d'être validée dans le cadre de Bordeaux Euratlantique et va démarrer très rapidement. Donc, on a là un très grand espace vert qui n'épuise peut-être pas le sujet, mais qui, quand même, permet de nuancer considérablement les critiques qui ont été faites sur ce point. Il y a aussi dans ce site, des équipements qui vont permettre d'aérer un petit peu le paysage. Je me suis beaucoup battu pour que le parvis des archives municipales, qui est en cours de construction à la périphérie de la ZAC, puisse être suffisamment ouvert et accueillant aux gens du quartier pour créer des espaces de convivialité.

Sur le pilotage du projet, je crois que nous avons démontré (c'est un nous collectif : la CUB, les villes, etc), soit dans le cadre de Bordeaux Euratlantique, soit celui des bassins à flot et des ateliers des bassins, notre souci de la concertation et de l'organisation de structures qui permettent de pleinement associer les habitants au développement de ce projet.

Enfin, je terminerai par là où a terminé également Michel DUCHENE, à savoir que c'est 15 ans de projet, et il va donc évoluer. Rien n'est totalement figé, ni en matière architecturale, ni dans le dessin même de la ZAC. C'est quelque chose qui va évoluer avec le temps et nous essaierons de le faire évoluer dans le sens qui a été évoqué et souhaité tout à l'heure.

Je mets donc le projet aux voix. Michel DUCHENE est président de BMA et donc ne participe pas au vote.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

Le groupe des Verts s'abstient
M. DUCHENE ne participe pas au
vote

M. TOUZEAU

2014/5/ 68 Programmation 2014-2016 du logement locatif conventionné dans le cadre de la délégation des aides à la pierre - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois que nous avons tout lieu de nous réjouir de la progression enregistrée dans ce domaine du logement social. C'était un des choix prioritaires de la précédente mandature sous l'impulsion de Vincent FELTESSE, que nous avons soutenue. Les résultats sont au rendez-vous et je crois qu'il faut poursuivre cet effort, parce que les besoins de nos concitoyens sont encore loin d'être satisfaits.

Mme Odile BLEIN : M. le Président, chers Collègues, cette programmation de logements conventionnés part d'un constat d'objectifs non réalisés. Si ces objectifs étaient sans doute élevés pour notre institution, ils ne l'étaient pas au vu des besoins de la population de notre agglomération, et ils ne l'étaient pas non plus au regard de notre volonté de freiner l'étalement urbain sur notre département en permettant aux gens qui le désirent de rester sur notre territoire. Nous sommes bien face à un double enjeu social et environnemental qu'aujourd'hui seul le logement social est en capacité de relever au vu des loyers prohibitifs pratiqués dans le privé, notamment sur la ville-centre.

Si les objectifs sont revus à la baisse, cela doit être pour notre Groupe de manière transitoire, car nous devons garder des objectifs ambitieux, tant en termes de volume que de qualité de logement. Nous devons, pour ce faire, utiliser au mieux les opportunités qui se présentent. Tel n'est pas tout à fait le cas par exemple de l'opération de Castéja. Si nous sommes satisfaits de l'augmentation notable de logements sociaux prévus dans cette opération, il est clair que la Ville de Bordeaux peut aller encore plus loin dans un contexte fortement facilité par la loi Duflot.

Enfin, la question financière abordée dans le rapport suscite pour notre Groupe quelques inquiétudes quant à l'engagement renouvelé de la CUB pour combattre la crise du logement, inquiétudes d'autant plus fortes que lors du dernier mandat, nous avons constaté que les équilibres financiers pesaient lourdement dans les opérations 50 000 logements.

Nous voterons cette délibération avec toutes les réserves que je viens d'exprimer et en annonçant que nous resterons vigilants quant à la poursuite d'un effort important de la CUB.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste un point, ma chère Collègue, l'opération de Castéja est sous maîtrise d'ouvrage de l'État. Il y aura 45 % de logements sociaux, plus un équipement public, une école, etc, donc je crois qu'elle est assez exemplaire de ce point de vue-là.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2014/5/ 69 Complexe Technique de l'Environnement de Bègles - Révision quinquennale - Avenants n°7 au bail emphytéotique administratif et à la convention d'exploitation non détachable - Adoption - Autorisation de signature

M. Dominique ALCALA présente ce dossier

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : M. le Président, mes chers Collègues, pour le Groupe Europe Écologie Les Verts, nous sommes tout à fait favorables à la révision de ce bail, notamment à cause de la construction du réseau de chaleur. Il nous semble extrêmement important que dans un contexte de transition énergétique, l'on mette à profit cette usine d'incinération. Il nous semble même surprenant que ce n'ait pas été évoqué plus tôt. Donc, il y a une conjonction d'événements avec la réalisation de l'opération d'intérêt national à côté qui nous semble une conjoncture tout à fait favorable pour développer ce réseau de chaleur.

Cependant, nous souhaitons apporter deux bémols à cette opération. Premièrement, le coût de chaleur de sortie d'usine à 30 € le mW nous semble élevé. Nous avons bien noté que l'isolation thermique optimale des bâtis de l'opération Euratlantique réduisait la quantité énergétique consommée, et donc au final la facture de l'utilisateur. Cependant, vous conviendrez que l'on pourrait souhaiter que des investissements publics importants de cette nature aient un impact direct sur la facture finale de

l'usager. On espère que dans le temps, le coût de rachat sera moindre, une fois que les investissements auront été amortis.

Ensuite, la deuxième remarque concerne la valorisation énergétique des déchets. C'est très important, et il faut rappeler que dans le droit de l'environnement, il y a une hiérarchie en matière de traitement des déchets. La première priorité est la réduction des déchets, la deuxième est la valorisation matière, et enfin, la valorisation énergétique. On souhaite donc que dans cette mandature, on puisse améliorer la politique déchets dans le sens d'une meilleure valorisation matière et d'une hausse de la proportion des déchets triés, notamment dans le cadre d'une économie circulaire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame, de vos suggestions.

Sous cette réserve, je pense qu'il n'y a pas d'opposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2014/5/ 70 Motion : la Communauté Urbaine de Bordeaux s'oppose au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit TAFTA

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Mes chers collègues, nous vous proposons une motion qui concerne une opposition au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit TAFTA.

Le texte de la motion déposée sur table est le suivant :

« Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord, actuellement en cours de négociation, a pour objectif d'instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

Ce projet de Grand marché transatlantique vise le démantèlement total des droits de douane restants, notamment dans le secteur agricole, avec la suppression des "barrières non tarifaires" (normes et règles sociales et environnementales), ce qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités que nous prônons fermement sur notre territoire.

TAFTA conduirait ainsi à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. A titre d'exemple, l'adoption de ce traité permettrait l'arrivée en France de lait et de viande produits à l'aide d'hormones ou encore de semences OGM, produits déjà commercialisés aux États-Unis.

Le nouveau cadre juridique promis par TAFTA limiterait les capacités déjà faibles des États mais aussi des collectivités locales à maintenir des services publics (éducation, santé, etc.), à protéger les droits sociaux et garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales, culturelles et multiculturelles préservées du marché, à contrôler

l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Concrètement, il sera alors en effet très difficile d'imposer un pourcentage de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour les services de distribution de l'eau et la production d'énergie car toute municipalité s'y opposant pourrait être alors accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Le projet TAFTA pourrait par ailleurs introduire un mécanisme d'arbitrage privé «investisseur-Etat», qui se substituerait aux juridictions existantes, en permettant aux investisseurs privés de contourner les lois et les décisions des pouvoirs publics. Là encore, ce serait permettre aux sociétés pétrolières d'imposer en France, et dans notre région, l'exploitation des gaz de schistes et autres hydrocarbures dits non conventionnels.

Le traité TAFTA est inutile (l'Europe est le premier partenaire commercial des Etats- Unis) et s'inscrit dans la ligne opposée à une Europe protectrice et démocratique.

Le groupe Europe Écologie Les Verts de la Communauté urbaine de Bordeaux réaffirme donc son opposition la plus ferme à tout affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs et demande au Président de la République et au Président de la Commission Européenne :

- d'acter un moratoire sur les négociations sur le Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement et la diffusion publique immédiate des éléments de la négociation.*
- d'ouvrir un débat national sur ce partenariat impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations.*

Par ailleurs, les élus écologistes demandent au président de la Communauté urbaine et à l'ensemble des élus communautaires que la CUB se déclare zone « hors TAFTA » si cet accord devait aboutir. »

Je ne vais pas vous lire la motion que vous avez peut-être lue pendant le Conseil, je vais vous l'illustrer.

Tout d'abord, quelques citations. « *Ce qui est en train de se passer est une révolution silencieuse* » José-Manuel BARROSO. Comme l'a souligné le prix Nobel Joseph STIGLITZ, la probabilité que ce qui ressortira des discussions à venir puisse servir les intérêts des Américains ordinaires est faible. Les perspectives pour les citoyens ordinaires des autres pays sont encore plus sombres. L'ONG « Les Amis de la Terre » a aussi alerté sur l'activisme des lobbies de l'industrie chimique des États-Unis. Je cite : « *L'accord de libre-échange transatlantique va donner aux industries des produits chimiques et autres firmes multinationales l'arme ultime pour détruire les progrès que nous avons réalisés dans l'Union européenne et dans différents États des États-Unis pour protéger la santé humaine et l'environnement des produits toxiques* ». Il y a eu 130 auditions privées de partenaires par le groupe de négociation. Sur ces 130 auditions, 93 % étaient des lobbyistes de grandes firmes internationales. Une citation du Commissaire européen du commerce qui mène les négociations, Karel DE GUCHT : « *On pourrait laisser le choix aux Européens, via des systèmes d'étiquetage clairs. Ne diabolisons pas le poulet lavé à l'eau de Javel* ». Moi, je fais confiance aux consommateurs. Par exemple, s'ils achètent un poulet, je prendrai évidemment un poulet de Bresse ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Pourquoi pas des Landes ? C'est scandaleux. Ce sont les meilleurs.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : On est d'accord. Je préfère également le poulet du Sud-ouest.

Après le poulet au chlore, va-t-on voir le magret au chlore ? ». Je vous dis que c'est le groupe international Yum qui est derrière la chaîne Kentucky Fried Chicken, qui pousse énormément pour que les fameux poulets lavés au chlore et après salés pour que le goût au chlore disparaisse arrivent dans nos assiettes.

Par ailleurs, ce traité pourrait impacter directement la région bordelaise, à travers le risque qu'il fait peser sur ses politiques locales à l'exemple de celle axée sur la qualité. Le soutien à l'agriculture biologique, aux AOC, AOP et autres signes de qualité aux filières sans OGM. Je pense évidemment à la filière vitivinicole.

Pourquoi ce traité ? Qu'est-ce qu'il y a derrière ? C'est une étude indépendante du Center for Economics Policy Research, qui est donc une étude liée aux banques, qui prédit 0,06 % de PIB en plus, c'est-à-dire 0,03 cent par personne et par jour en plus d'ici 2030. Pour mémoire, l'arrivée de l'i-Phone 5 aux États-Unis a produit une croissance cinq fois supérieure.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mon cher Collègue, je ne voudrais surtout pas vous interrompre, mais quand même, on est un peu en fin de séance. La campagne européenne n'est pas terminée, vous avez encore jusqu'à ce soir pour exprimer votre point de vue.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Nous sommes d'accord. Il ne s'agit pas d'un repli souverainiste, c'est vraiment pour souligner les dangers de la mainmise de l'économie sur le politique.

Deux autres exemples sur le mécanisme d'arbitrage privé, deux exemples actuels. Le Groupe VEOLIA fait un procès actuellement au gouvernement égyptien, car il a mis en place une hausse du salaire minimum. Deuxième exemple : la société Lone Pine fait actuellement un procès au gouvernement québécois et demande 250 millions de dollars, car le gouvernement québécois a mis en place un moratoire sur la fracturation hydraulique. Ces deux exemples, c'est du social et de l'environnemental, pour vous dire que nous vous proposons donc que la Communauté urbaine de Bordeaux acte un moratoire sur ces négociations et que l'on demande un débat national.

M. Max GUICHARD : C'est sans aucune retenue que notre Groupe soutiendra cette motion. D'ailleurs, on parle ici de ce traité. J'ai regardé hier soir l'émission télévisée où différents candidats s'affrontaient. Cette question est venue et je suis persuadé que 99 % des Français se sont dit : « *Mais de quoi parlent-ils?* ». Tout simplement, c'est que depuis des mois ce traité est négocié en catimini entre les salons de Washington et ceux de Bruxelles, sans qu'à aucun moment les représentations nationales et européennes n'aient été informées du contenu. Il a fallu une bataille acharnée de députés, comme les députés Front de gauche hier à l'Assemblée nationale, d'associations, de partis politiques, pour enfin faire éclater au grand jour le

contenu de ce traité. Et à la lecture de celui-ci, on comprend bien le pourquoi du secret. Comme il est évoqué dans la motion, ce traité mettrait à mal les règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales qu'il reste dans notre pays ou sur le continent ; il consacrerait les multinationales comme seules détentrices du pouvoir, pouvant s'attaquer à n'importe quel État risquant de faire obstacle à leurs profits et à leurs intérêts. C'est le contenu de ce traité !

Bien entendu, ce traité s'inscrit dans la suite naturelle des traités européens de Maastricht ou de Lisbonne qui, au nom de la concurrence libre et non faussée, écrasent les peuples. Je n'en dis pas plus, car le vrai problème au travers de ce traité, c'est l'austérité que nous subissons, qui n'est pas due au laxisme des États comme on aime à nous le répéter. Cette austérité, c'est celle de la crise financière qui a étouffé les économies et mis à genoux de nombreux pays, et c'est là-dedans que s'engouffrent les entreprises au travers de ce traité.

Avec l'austérité de François HOLLANDE comme celle de Nicolas SARKOZY hier, nos concitoyens paient deux fois l'addition de la crise de 2008, alors que les plus responsables de cette crise se voient offrir des allègements de cotisations sociales. Avec le Pacte de responsabilité, ils ne feront que nourrir la bulle financière.

J'alerte ! Vraiment j'alerte ! Je sais, M. le Président, que nous avons des divergences profondes, y compris sur des aspects que je viens de développer. Mais je pense que sur certains aspects que porte ce traité, nous pouvons nous retrouver. Essayons d'avoir une connexion ensemble pour mettre en cause la finalité de ce traité, et surtout, que ce traité ne soit pas signé sans que les peuples en aient connaissance.

M. Nicolas FLORIAN : M. le Président, j'en profite parce que c'est la première motion que l'on passe pour les six ans qui viennent. Sans aller sur le fond du texte, et pour cause, on est totalement hors compétences, cela ne nous concerne pas... Alors, on peut toujours s'étonner, s'inquiéter, alerter, mais enfin, à un moment ou à un autre, il y a quand même des sujets qui doivent être fléchés sur ce que l'on doit faire sur notre périmètre. Donc, sur le fond, je ne rentre même pas dans le sujet. Sur la forme, il faut être à un moment ou à un autre en contact avec la réalité. On n'est pas hors sol, On n'est pas hors temporalité ! Aller proposer à cette assemblée de se mettre hors traité, que l'on ne connaît d'ailleurs pas encore, c'est d'une part illusoire, cela ne sert à rien de le proposer parce que cela ne se fera jamais appliquer. Donc, tant sur le fond que sur la forme, je pense que l'on n'a pas à se prononcer, en tout cas favorablement, sur ce genre de motion. Je vais plus loin, pour les prochains Conseils, je me demande jusqu'à quel point l'on peut inscrire à l'ordre du jour des textes qui n'ont rien à voir avec la Communauté urbaine de Bordeaux.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, mes chers Collègues, je me pince ! Je me pince ! Je lis cette motion de la part des élus écologistes, et j'entends de la part de M. GUICHARD des propos, mais pratiquement patriotiques, si ce n'est nationalistes. Je peux les citer, mais on le verra au procès-verbal. Je pense que de la part d'élus Verts, c'est un gag. Dieu sait si le dossier est sérieux ! Vous me faites penser, Madame et Messieurs les Verts, aux pompiers pyromanes.

Vous avez, vous députés européens, voté depuis des années, *le démantèlement total des droits de douane restants* (je cite votre texte), *l'affaiblissement du cadre*

réglementaire national et de protection des travailleurs (je recite le texte), mais vous avez voté tout ce qui affaiblit, depuis des années, la protection des travailleurs, vous avez voté l'abaissement des frontières, Schengen, tous les traités qui ont ouvert à tous les vents mauvais de la mondialisation. Vous êtes contre un patriotisme économique, comme vous l'avez répété hier soir, ou du moins votre représentant, contre le rétablissement de droits de douane intelligents, qui protégeraient nos entreprises et nos salariés. Bien entendu, le Front national est contre ce projet de partenariat transatlantique. Il fut l'un des premiers à le dénoncer.

Mais, on ne sait en effet quel est le mandat exact, quel est l'état des négociations, et tout cela est anormal, et je ne participerai pas au vote d'une motion d'élus qui, pendant des années, ont fait exactement le contraire, et qui, certes, se rendent compte aujourd'hui, au bord du ravin peut-être, de la gravité de la situation, mais qui ont participé à ceci depuis même des décennies au niveau européen et national.

M. Fabien ROBERT : M. le Président, chers Collègues, je partage bien évidemment les remarques de mon collègue Nicolas FLORIAN sur la forme, et sur le fait qu'il est impossible de voter une telle délibération.

Mais, je voudrais quand même sur le fond, puisque nous avons entendu des discours de fond, que l'on n'oublie pas certains aspects. Oui, l'on doit avoir des points de vigilance, bien sûr, le respect de nos normes de vie et refuser le nivellement par le bas, refuser probablement la justice arbitrale. Mais n'avons-nous pas peut-être à gagner d'accords commerciaux avec les États-Unis en cette période de crise économique ? Est-ce qu'aujourd'hui on doit dire : « *Non, nous n'avons absolument, de manière sûre et certaine, rien à gagner* » ? Je ne le crois pas. Je crois qu'il faut être extrêmement vigilant, mais je crois que renforcer nos travaux avec les États-Unis, avec le continent nord-américain permettra des débouchés supplémentaires. Donc, soyons vigilants. Je rappelle que ce traité passera devant le Parlement européen, qu'il sera voté, que rien n'est décidé, mais ne nous fermons pas, ne nous replions par sur nous en période de crise économique, et ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain.

M. Alain ANZIANI : J'ai une divergence avec ce qui vient d'être dit à l'instant. Nous ne sommes pas favorables à l'abandon de la souveraineté de notre pays, même si nous concevons que le commerce international puisse se développer. Mais en tout cas, nous devons toujours être très méfiants sur le fait que notre pays doit conserver la maîtrise de son destin.

Mais là, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un accord qui traîne depuis une dizaine d'années, qui a donné lieu à plusieurs rounds de négociations. Quand même, je suis étonné que l'on parle de traité, puisqu'il n'y a pas pour l'instant de traité. Il y a des versions qui fuient et sur ces versions, qui sont nombreuses, il y a des interprétations différentes. On peut se mettre d'accord sur au moins un point, c'est l'obscurité du mécanisme. Cette obscurité de ce traité, puisqu'il n'est pas connu, a conduit l'Assemblée nationale – et pas seulement certaines composantes de l'Assemblée nationale car il a fallu pour cela une majorité réunie – à voter un texte disant que la Commission européenne doit faire preuve de transparence, parce que justement, l'on ne connaît pas.

Sur d'autres points, on n'avait que des rumeurs. J'ai entendu tout à l'heure parler de ce mécanisme de négociation qui pourrait être acté entre les entreprises et puis ensuite après un tribunal international. Je rappelle que sur ce point-là, la position de la France comme de l'Allemagne, puisque c'est en fait une disposition qui existe dans d'autres traités de libre-échange, a toujours été de dire non à ces mécanismes d'arbitrage « privés ». Sur l'histoire du poulet, c'est pareil. Je relisais les propos de M. BOVÉ d'un côté et de l'autre l'analyse du *Monde*. Relisez l'analyse du *Monde*, et vous verrez peut-être que cette question du poulet qui a ensuite pu s'être passée avec différents produits, n'est peut-être pas si exacte que cela, pour une raison simple, c'est que nous ne connaissons pas.

Notre position, c'est que si ce traité existait dans la forme, nous y serions défavorables, mais pour l'instant, il n'existe pas. Et effectivement, il devra avoir d'une part, l'accord des 28 pays, ce qui n'est pas gagné, je peux vous le dire, et ensuite, il devra également avoir l'accord du Parlement européen qui va être élu dimanche. Là non plus, ce n'est pas gagné.

Je voudrais quand même aussi en revenir à une question de principe : est-ce qu'en ce début de mandature, nous acceptons ou pas de parler de tout, et de ce qui ne concerne pas la Communauté urbaine ?

M. Max GUICHARD : C'est scandaleux, Alain. Je t'interdis !

M. le Président Alain JUPPÉ : M. GUICHARD, je vous prie de laisser terminer M. ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Laisse-moi consommer mon scandale !

M. le Président Alain JUPPÉ : S'il faut que je fasse les pompiers de service entre le PS et le PC, alors là, vraiment...

M. Alain ANZIANI : En tout cas, je pense que c'est vraiment une question de savoir si l'on inscrit des motions qui ne relèvent pas de la compétence de la Communauté urbaine. C'est quand même difficile de voter cela : Je cite : « *La CUB se déclare une zone hors TAFTA* ». Ce qui est proposé dans la motion, c'est que l'on va se déclarer une zone hors TAFTA. Je ne sais pas très bien où nous allons et quel est le sens d'une telle proposition. Donc, nous ne pourrions pas approuver une telle motion.

M. Max GUICHARD : Quand je me suis permis de dire que cela était scandaleux, que M. FLORIAN ait dit cela, cela ne m'étonne guère, mais qu'un démocrate comme toi, Alain...

(Réactions dans la salle).

Qu'un ami comme toi, Alain, emboîte le pas sur ce qui doit ou ne doit pas se dire dans ce Conseil, je trouve cela limite scandaleux. Attention où l'on met le doigt, parce que l'on va rester confinés à de simples aspects conséquents des choix politiques qui sont pris par ailleurs, y compris par des députés ou sénateurs qui sont présents ici. Moi, je ne peux pas participer à ce jeu-là.

M. Alain ANZIANI : Simplement, c'est la règle que j'applique au Conseil municipal de Mérignac, et crois-moi que cela permet aussi de garder beaucoup de sérénité...

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers Collègues, je vous propose de conclure sur ce débat.

D'abord, sur le fond lui-même, ce traité n'existe pas. Nous assistons à une véritable opération de manipulation en fin de campagne européenne, parce qu'il sert aujourd'hui de repoussoir, d'épouvantail, de fantasma, etc. Il n'existe pas, il est en cours de négociation.

Sur la question de la transparence, je voudrais quand même rappeler que le Commissaire qui négocie a reçu un mandat qui a été fixé par le Conseil européen qui fixe un certain nombre de conditions.

Sur la question de la transparence aussi – et là, je ne suis pas en total accord avec Alain ANZIANI – je voudrais rappeler que le Commissaire rend compte périodiquement au Parlement européen. Il y a sans doute un défaut de compte-rendu aux Parlements nationaux – cela, j'en suis d'accord – mais, l'on ne peut pas dire que ce soit l'opacité absolue, ce n'est pas exact.

Troisièmement, j'ai été profondément choqué par la présentation qui a été donnée sur les médias de ce traité, y compris d'ailleurs par des économistes réputés indépendants. On ne regarde que les risques, les dangers et les points qui sont inacceptables dans ce traité. Bien entendu, nous n'accepterons jamais de manger du poulet lavé à l'eau de Javel. Bien entendu, nous n'accepterons pas le bœuf aux hormones. Bien entendu, nous n'accepterons pas le démantèlement de nos industries culturelles. Là-dessus, le mandat donné au Commissaire est parfaitement clair. Mais jamais, dans cette présentation, l'on n'ose ne serait-ce qu'évoquer les bénéfices que nous pourrions tirer d'une ouverture du marché américain à nos propres entreprises, en compensation d'ailleurs de l'ouverture de nos marchés aux entreprises américaines. L'histoire récente a quand même montré – et Pascal LAMY, qui n'appartient pas à l'UMP, pourrait le dire plus sagement que moi – que la libéralisation des échanges est porteuse, sous certaines conditions, de croissance et de création d'emplois. Donc, ne diabolisons pas un traité qui n'existe pas, et qui n'est pas prêt d'exister d'ailleurs, compte tenu du contexte général. Cela, c'est sur le fond.

Sur la forme d'abord, je voudrais prendre la défense de Nicolas FLORIAN, qui, M. GUICHARD, est un démocrate.

Deuxièmement, je partage pleinement le point de vue d'Alain ANZIANI – et c'est ce que j'applique au Conseil municipal de Bordeaux. Ce n'est pas ici une assemblée politique qui discute de tout ou de n'importe quoi. Donc, je proposerai à l'avenir à notre Conseil de ne pas accepter des motions qui ne nous concernent que de très, très, très, très loin naturellement, et qui n'ont pas d'impact sur le fonctionnement de notre Communauté urbaine, ni sur la situation de nos communes.

Enfin, troisièmement, si vous aviez voulu vous donner un petit espoir de nous convaincre, il ne fallait pas terminer votre motion par la phrase suivante : « *Les élus écologistes demandent au Président de la Communauté urbaine et à l'ensemble des élus communautaires que la CUB se déclare zone hors TAFTA si cet accord devait aboutir* ». On nous propose de faire sécession du territoire de la République française ! Je ne prendrai pas ce risque, et je ne me mettrai pas hors la loi. C'est la raison pour laquelle je vous propose de refuser cette motion.

M. Jacques COLOMBIER : M. le Président, non participation au vote !

M. le Président Alain JUPPÉ : Non participation, c'est noté. Je mets la motion aux voix.

La motion est rejetée !

REJETÉE

Les groupes Communauté d'Avenir
et Socialiste votent contre,
M. COLOMBIER ne participe pas au
vote

M. le Président Alain JUPPÉ lève la séance à 12h.

La Secrétaire de Séance

Mme BOST